

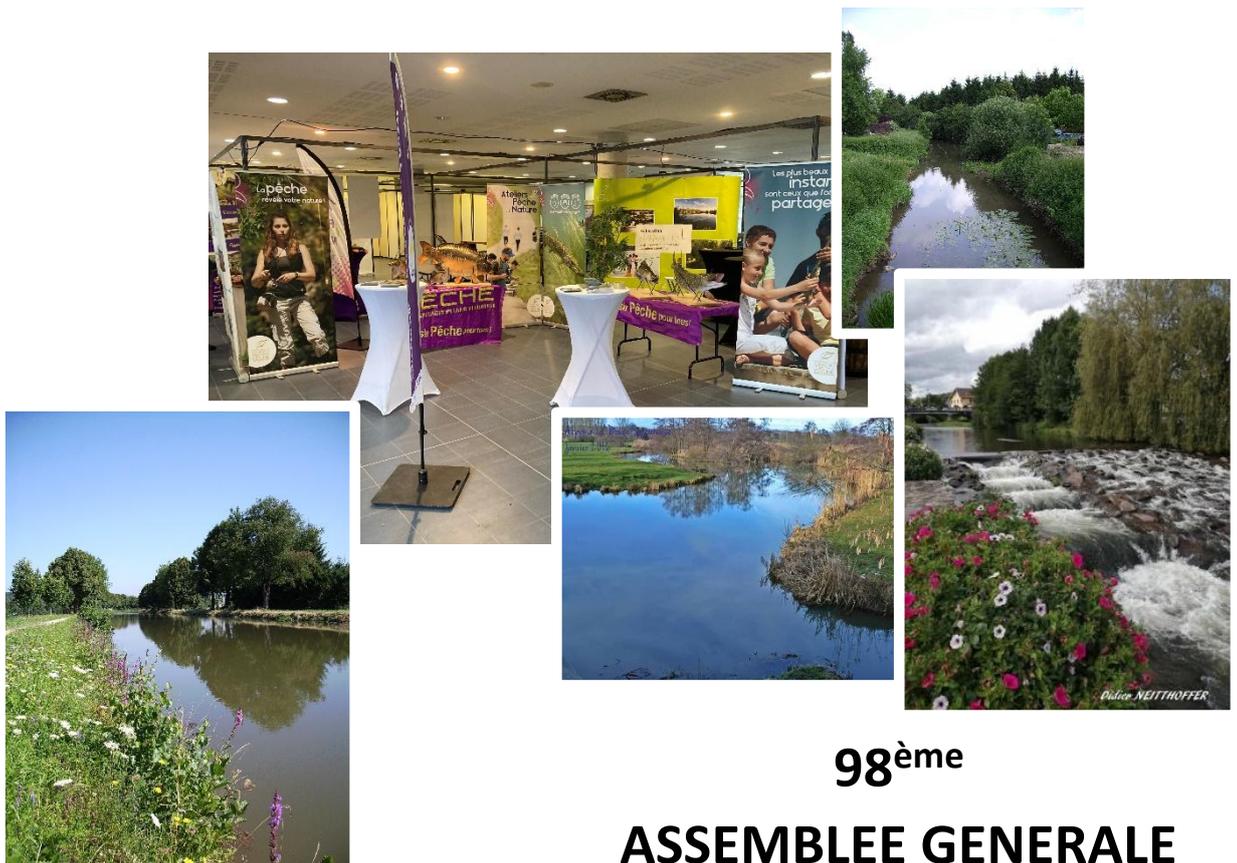


# ASSEMBLEE GENERALE

## – RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024 –

Présentation du bilan moral et financier 2024  
et du budget prévisionnel 2025

A l'attention des Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection  
du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort



98<sup>ème</sup>

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Samedi 29 mars 2025**

**15h00**

**Fédération du Territoire de Belfort de pêche  
et de la protection du milieu aquatique**

3A, rue d'Alsace - Cidex 337 - 90150 Foussemagne

Tél : 03 84 23 39 49

Courriel : [contact@fede-peche90.fr](mailto:contact@fede-peche90.fr) - Site : <https://www.fede-peche90.fr/>

**Monsieur le Président** : Serge PHILEMON ([philemon.serge@neuf.fr](mailto:philemon.serge@neuf.fr) / 06 61 42 90 05)

**Monsieur le Vice-Président** : Jean-Marie LECHENNE ([jm.lechenne@fede-peche90.fr](mailto:jm.lechenne@fede-peche90.fr) / 06 84 64 90 80)

**Monsieur le Vice-Président** : Jacky DUVIN ([jacky.duvin@gmail.com](mailto:jacky.duvin@gmail.com) / 06 17 10 23 16)

**Monsieur le Trésorier** : Daniel PASTORI ([pastori.daniel@free.fr](mailto:pastori.daniel@free.fr) / 06 37 23 00 62)

**Monsieur le Secrétaire** : Nicolas JARDOT ([nicolas.jardot@orange.fr](mailto:nicolas.jardot@orange.fr) / 06 86 37 92 12)

**Messieurs les membres du Conseil d'Administration :**

Monsieur Olivier CHRÉTIEN ([olivier.chretien@gmail.com](mailto:olivier.chretien@gmail.com) / 06 09 20 30 51)

Monsieur Cyril DARGELASSE ([cyril.dargelasse@laposte.net](mailto:cyril.dargelasse@laposte.net) / 06 60 58 65 51)

Monsieur Yves DESCHAMP ([deschampyves@laposte.net](mailto:deschampyves@laposte.net) / 06 75 91 41 20)

Monsieur Philippe DUPRÉ ([duprephilippe@sfr.fr](mailto:duprephilippe@sfr.fr) / 07 70 12 55 81)

Monsieur Pascal GUITTARD ([brigitte.guittard@gmail.com](mailto:brigitte.guittard@gmail.com) / 7 82 62 32 83)

Monsieur Pascal JARDOT ([pascal.jardot@gmail.com](mailto:pascal.jardot@gmail.com) / 07 70 67 81 75)

Monsieur Thierry LUTTRINGER ([luttringer.thierry@bbox.fr](mailto:luttringer.thierry@bbox.fr) / 06 62 06 05 31)

Monsieur Emmanuel MAUVILLY ([lemanuanjou@orange.fr](mailto:lemanuanjou@orange.fr) / 06 44 16 38 67)

Monsieur Fabien TIROLE ([aappmalamourbeuse@gmail.com](mailto:aappmalamourbeuse@gmail.com) / 06 33 38 59 05)

**Ainsi que le personnel :**

*Le Responsable Technique :*

Monsieur Marc HANNOTIN ([marc.hannotin@fede-peche90.fr](mailto:marc.hannotin@fede-peche90.fr) / 06 59 37 10 86)

*Le Responsable Développement :*

Monsieur Marc VAUTHIER ([marc.vauthier@fede-peche90.fr](mailto:marc.vauthier@fede-peche90.fr) / 06 68 83 71 17)

*Le Responsable Surveillance :*

Monsieur Alain GEOFFROY ([alain.geoffroy@fede-peche90.fr](mailto:alain.geoffroy@fede-peche90.fr) / 06 61 64 19 08)

*La Responsable Administrative :*

Madame Céline BENEY-DESVIGNES ([celine.beney@fede-peche90.fr](mailto:celine.beney@fede-peche90.fr) / 03 84 23 39 49)

**Vous souhaitent une bonne lecture.**

Permanences : Le Lundi et le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le Mardi et le Vendredi de 13h00 à 17h00

# SOMMAIRE

<b>1. Bilan moral du Président</b> .....	3
1.1 Activités du Président .....	5
<b>2. Bilan Financier</b>	
2.1 Compte de résultat 2024 et Budget prévisionnel 2025 : Dépenses.....	9
2.2 Compte de résultat 2024 et Budget prévisionnel 2025 : Recettes .....	12
2.3 Rapport de la commission de contrôle des comptes .....	13
2.4 Nomination commission de contrôle 2025 .....	14
2.5 Approbation des comptes 2024 .....	14
<b>3. Evolution des effectifs de pêcheurs en 2024</b> .....	15
<b>4. Rapport d'activités du service technique</b>	
4.1 Etude et protection du Milieu Aquatique .....	19
4.2 Atelier Pêche Nature Fédéral .....	25
4.3 Manifestations .....	28
4.4 Pressions sur le bassin versant du Rhône.....	28
4.5 Actions de police.....	28
4.6 Actions de nettoyage.....	29
4.7 Le Grand Cormoran .....	30
4.8 La castor dans nos rivières.....	31
4.9 Vente de vifs interdit chez Décathlon .....	32
<b>5. Alevinages lots fédéraux 2024</b> .....	32
<b>6. Communication</b>	
6.1 Pêche Infos 90.....	33
6.2 Site internet .....	33
6.3 Réseaux Sociaux.....	35
<b>7. Rapport d'activités du conseil d'administration</b>	
7.1 Conseils d'administration .....	36
7.2 Réunion des Présidents .....	83
<b>8. Rapport d'activités des AAPPMA</b> .....	95
8.1 Bilan des empoisonnements.....	96
8.2 Coordonnées des AAPPMA départementales.....	98
<b>9. Interventions des Personnalités</b> .....	99
<b>10. Remerciements de nos bénévoles</b> .....	99

# **1. BILAN MORAL DU PRESIDENT**

Si vous le permettez, je tiens tout d'abord à remercier Guy Taquard et son équipe pour avoir accepté de nous recevoir à l'occasion de notre Assemblée Générale dans ce chalet entièrement refait. Comment ne pas saluer un tel résultat ? Ce local est un lieu de rencontres et d'échanges indispensable au vivre ensemble. Si cela a pu se concrétiser c'est grâce au travail de longue haleine mené par Guy et son équipe mais aussi grâce au soutien indéfectible de la municipalité de Trévenans et du Conseil Départemental qui ont accompagné financièrement les travaux. A présent, il reste bien sûr quelques finitions à terminer et l'implication de tous permettra de les mener à bien.

Pour revenir à l'année écoulée, il s'avère que si les dernières années écoulées présentaient de longues périodes de sécheresse intense, 2024 aura quant à elle, marqué le retour à une pluviométrie abondante et répétée. Les nappes phréatiques se sont rechargées. Cependant, rien n'est gagné car il suffit de quelques semaines sans précipitations pour que l'alerte s'enclenche. Nous comptons bien évidemment sur chacun d'entre vous pour nous signaler toute interruption d'écoulement afin que nous puissions intervenir dans les meilleurs délais et sauver ce qui peut l'être.

Lorsque nous passons en revue les différentes activités menées par nos équipes salariés, bénévoles et membres du Conseil d'Administration, nous sommes toujours surpris par leur ampleur. En effet, ce ne sont, pour ma part, pas moins de 124 actions recensées en 2024 ! Alors que ne l'oublions pas, nous sommes tous par ailleurs fortement impliqués dans la gestion et l'animation de nos AAPPMA. Que dire sinon l'immense fierté d'avoir une telle équipe à mes côtés. Ils répondent toujours présent à chacune de mes sollicitations et je ne les en remercierais jamais assez. Bravo et merci à tous !

Alors entre les multiples réunions qu'elles soient en interne, au niveau régional, de bassin, réciprocity, nationales, et celles avec les services de l'état, les élus, sans oublier les travaux d'entretien de nos rivières, leur nettoyage avec l'action « J'aime La Nature Propre », les empoisonnements, les pêches de recensement ou de sauvetage, les initiations pêche, la garderie, le salon Festivitas, la fête de la Pêche,... et bien le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'y a jamais de temps mort. En effet, imaginez qu'en parallèle il y a le temps de préparation de toutes ces rencontres ainsi que les innombrables coups de fils auxquels il faut bien répondre. Heureusement qu'il y a les moments pour aller à la pêche afin de se détendre et retrouver notre part de zénitude.

Même si nous avons une chance extraordinaire de pouvoir compter sur bon nombre de bénévoles en appui de nos missions, force est de constater que les années passent et nous nous devons d'anticiper le renfort de nouvelles recrues. Alors je lance un appel à ceux qui hésitent de peur de ne pas pouvoir assurer une participation systématique. Pas d'inquiétude, chacun aide en fonction de ses disponibilités. S'engager avec nous n'est pas une corvée mais le moyen de se retrouver au rythme qui convient pour partager une passion qui nous anime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Et vous savez quoi ? Malgré cet engagement impressionnant, nous allons encore en rajouter avec une action phare au profit de notre jeunesse puisque notre fédération s'est inscrite sur la saison 2025 / 2026 pour participer au « Junior Fishing Tour » initiée par notre fédération nationale. Qu'est-ce donc que cela ? Il s'agit de relancer la pêche de compétition en s'adressant aux jeunes. A notre niveau, nous allons organiser une compétition départementale si possible sur 2 techniques : la pêche au coup

et la pêche aux leurres. Notre mission sera donc de présenter et d'accompagner des jeunes issus de nos effectifs dans les tranches d'âge : moins de 14 ans et celle de 14 à 17 ans. Ceux-ci se confronteront aux jeunes provenant des autres AAPPMA. Cette compétition est très bien dotée et devrait motiver nombre d'enfants. Bien sûr, les meilleurs se mesureront ensuite aux meilleurs régionaux et pourquoi pas enfin aux meilleurs nationaux !

Vous le savez, notre fédération est à la recherche d'un bel étang. Depuis des mois, nous en avons visité pas mal mais pour l'instant aucun n'a été validé par notre Conseil d'Administration. La tâche est d'autant plus difficile que la recherche est priorisée sur le secteur Sud Territoire cela dans l'objectif d'équilibrer un tant soit peu les lots de pêches accessibles. Alors si vous avez connaissance de ventes d'étangs n'hésitez pas à nous en informer.

Pour parler des sujets qui fâchent, je ne peux passer sous silence les attaques ahurissantes de micro partis animalistes qui désirent la fin de la pêche de loisir. Ils ont commencé par s'attaquer à la pêche au vif. Comment peut-on en arriver à ce qu'une soixantaine de députés issus des rangs LFI et Ecologistes proposent une modification de la loi en ce sens ? Alors pour éviter que d'autres ne les rejoignent, j'ai consulté nos 2 députés qui m'ont assuré par écrit de leur soutien intégral. Vous vous rappelez l'an dernier ? J'ironisai en indiquant qu'un jour on irait jusqu'à nous interdire d'accrocher un ver de terre à nos hameçons et bien j'étais encore en deçà de la réalité puisqu'à présent ils commencent à œuvrer pour le bien-être des insectes. Donc interdisons d'appâter des asticots puisqu'ils vont se noyer dans d'horribles souffrances ! Mais où va le monde ? La bêtise humaine n'a pas de limite !

L'autre sujet de crispation concerne le cormoran. Les aléas gouvernementaux récents font que l'arrêté ministériel vient d'être enfin publié tout récemment après des mois et des mois d'attente. Encore une année de perdue alors que notre patrimoine est ingurgité jour après jour par des hordes de cormorans toujours plus nombreux qui n'ont plus peur et qui s'installent de plus en plus dans nos contrées. Alors j'ai à plusieurs reprises attiré l'attention des services préfectoraux pour ne pas avoir à refaire inutilement ce qui a été démontré dans des départements voisins à savoir que la prédation du grand cormoran impacte significativement les populations de brochets et truites que nous essayons de protéger. J'entends la petite musique qui tendrait à nous faire refaire des études dont le coût est totalement exorbitant et le temps perdu fera qu'à la fin une année supplémentaire sera passée. Et pour quel résultat finalement ? Soyons sérieux ! Il n'y a jamais eu autant de cormorans. Pour information, le dernier recensement publié par les services de l'état comptabilise une population de 115 127 individus en 2021 alors imaginez un peu la situation après 4 années sans aucun tir de régulation. Cela est absolument insupportable !

Enfin, pour finir sur une note plus heureuse, je voudrai souligner la mise en place du nouveau site internet de notre fédération départementale. Vous y trouverez toutes les informations utiles et notamment une application géniale intitulée « MyMaps » sur laquelle Céline a réalisé un travail remarquable et je profite de l'occasion pour une nouvelle fois la féliciter. Sur cette émanation de Google Maps, vous y trouverez la carte départementale décrivant et situant entre autres : les AAPPMA, les dépositaires, les rivières, étangs, canaux, la réglementation, ainsi que les fiches reprenant toutes les infos utiles. L'outil est très puissant et nous comptons sur vous pour nous aider à le perfectionner.

Merci à tous !

## 1.1 ACTIVITES DU PRESIDENT

Voici donc la synthèse des actions effectuées au cours de l'année écoulée.

- 03/01/24 : suite et fin des entretiens individuels
- 11/01/24 : réunion de préparation du salon Festivitas en visio
- 18/01/24 : réunion du bureau de l'Association Régionale BFC en visio
- 21/01/24 : participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA Belfort - Bavilliers
- 23/01/24 : commission finances à la FD90
- 23/01/24 : réunion du bureau FD90
- 25/01/24 : réunion à la DDT en lien avec la préparation de l'ARP
- 25/01/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 25/01/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 25/01/24 : Conseil d'Administration de la FD90 pour le réalisé 2023 / budget 2024
- 28/01/24 : projection film « File l'Allaine » au cinéma de Delle suivie d'un débat
- 29/01/24 : vœux de la CCST à la Halle des 5 Fontaines
- Du 02 au 04/02/24 : participation active au salon Festivitas à Mulhouse 24 300 visiteurs en 3 jours !
- 06/02/24 : réunion du bureau de l'Association Régionale BFC en visio
- 08 et 10/02/24 : formation des élus à la FD90 concernant le réseau, le circuit financier et la politique de l'eau
- 09/02/24 : Conseil d'Administration de l'Association Régionale BFC à Dijon
- 11/02/24 : Assemblée Générale de La Plongeotte à Delle
- 16/02/24 : Réunion avec l'équipe des Gardes Nature à Belfort en prévision de contrôles sur le terrain
- 16/02/24 : Expertise des nombreuses traces laissées par les castors à la Covatte avec une responsable de l'OFB
- 17/02/24 : participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Lepuix
- 20/02/24 : réunion de présentation de la démarche PRE (Pôle Régional Environnemental) par le substitut du procureur à Besançon
- 21/02/24 : visite d'un étang en vente sur Etueffont
- 22/02/24 : réunion avec le pisciculteur Courtot à la FD90
- 22/02/24 : Séance de vérification des comptes avec équipe désignée en AG
- 22/02/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 23/02/24 : réunion sur le thème « Atelier Pêche nature » en visio organisée par FD39
- 23/02/24 : participation à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de Florimont
- 24/02/24 : visite de la pisciculture Koehler à Friesen
- 27/02/24 : réunion avec le technicien de la SAFER à la FD90
- 28/02/24 : participation à l'alevinage des rivières sur Florimont
- 01/03/24 : visite étang Bernite à Suarce
- 04/03/24 : participation à l'alevinage de la Covatte sur Faverois
- 05/03/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 14/03/24 : réunion du bureau de l'Association Régionale BFC en visio
- 18/03/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 20/03/24 : conférence « Ressource en eau » organisée par les services préfectoraux à Etueffont

- 23/03/24 : opération « J'aime la nature propre » pour un nettoyage de la ville et de l'Allaine à Delle.
- 25/03/24 : réunion concernant l'organisation du PRE avec toutes les associations environnementales en visio
- 26/03/24 : réunion du bureau de la CLE SAGE Allan à Meroux
- 28/03/24 : Conseil d'Administration de l'Union de Bassin RMC en visio
- 28/03/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 28/03/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 28/03/24 : Conseil d'Administration de la FD90 pour la tenue de notre prochaine AG
- 04/04/24 : Conseil d'Administration de l'Association Régionale BFC à Dijon
- 06/04/24 : Assemblée Générale de la Fédération à Anjoutey
- 10/04/24 : Réunion avancement mesures compensatoires Aéroparc à la DDT
- 13/04/24 : participation à l'Assemblée Générale de la fédération de chasse à Danjoutin
- 14/04/24 : participation à l'Assemblée Générale de la FD70 à Corbenay
- 16/04/24 : réunion à la CCST suite études travaux réalisés sur l'Allaine et projet Adour
- 18/04/24 : entretien préliminaire avec une stagiaire pour l'équipe FD90
- 20/04/24 : Assemblée Générale de l'EHGO à Vichy dans l'Allier
- 23/04/24 : première visite étang Béthuy à Suarce
- 24/04/24 : réunion redynamisation de la filière piscicole avec Mr le préfet dans ses locaux
- 25/04/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 25/04/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 26/04/24 : seconde visite étang Béthuy à Suarce avec propriétaire et agent immobilier
- 29/04/24 : seconde réunion avec le technicien de la SAFER à la FD90
- 02/05/24 : participation à l'alevinage de la Covatte sur Florimont et Faverois
- 04/05/24 : Assemblée Générale de l'ARP BFC à Magny Cours dans la Nièvre
- 17/05/24 : troisième visite à l'étang Béthuy à Suarce avec un représentant de la DDT
- 18/05/24 : réunion des 4 présidents FD Pêche de Franche-Comté à Port Lesney (39)
- 22/05/24 : visite de l'écloserie de la pisciculture Courtot à Vellescot avec Mr le préfet
- 23/05/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 24/05/24 : Conseil d'administration extraordinaire FD90 sur place à l'étang Béthuy à Suarce pour se prononcer sur un éventuel achat
- 06/06/24 : Rendez-vous avec le député Chauche à la FD90 suite au projet de loi visant à interdire la pêche au vif
- 11/06/24 : participation au CA extraordinaire de l'AAPPMA Giromagny à Vescemont
- 12/06/24 : rendez-vous à la FD90 avec pisciculteur Courtot
- 13/06/24 : Assemblée Générale de l'UB RMC à Lyon
- 15/06/24 : participation à l'animation d'un stand lors de la journée pêche au bord de l'étang de l'entreprise VMC à Méziré
- 18/06/24 : réunion CLE SAGE Allan à Nommay et visite de la zone renaturée sur la Savoureuse
- 20/06/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 20/06/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 22/06/24 : Assemblée Générale du SNSAPL à Paris
- 23/06/24 : Assemblée Générale de la FNPF à Paris
- 24/06/24 : Congrès des présidents à Paris sans les élus pour cause d'élections
- 25/06/24 : réunion de préparation du salon Festivitas 2025 en visio

- 28/06/24 : quatrième visite de l'étang Béthuy à Suarce avec le propriétaire
- 01/07/24 : réunion du bureau de l'Association Régionale BFC en visio
- 04/07/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 04/07/24 : Commission finances FD90 pour point à mi-année
- 23/07/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 23/07/24 : Conseil d'Administration de la FD90 pour sujets du moment
- 01/08/24 : réalisation des pêches électriques de recensement sur le Rhône à Lachapelle sous Chaux et sur la Rosemontoise à Riervescemont
- 22/08/24 : rendez-vous avec la SAFER à la FD90
- 02/09/24 : réunion de préparation du salon Festivitas 2025 en visio
- 05/09/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 09/09/24 : participation une réunion de préparation communication suite à mesures compensatoires étangs d'Etueffont à la CCVS
- 12/09/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 01/10/24 : assises de l'eau à Valdoie sur le thème « Gestion des rivières et étangs »
- 04/10/24 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC à Dijon
- 08/10/24 : réunion du bureau de la CLE SAGE Allan à Héricourt
- 10/10/24 : assises de l'eau à Fontaine sur le thème « Eau et sécheresse »
- 11/10/24 : seconde réunion de préparation communication suite à mesures compensatoires étangs d'Etueffont à la CCVS
- 15/10/24 : rendez-vous avec APRR sur le site de l'emprunt N°9 pour échange de parcelles
- 15/10/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 18/10/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 18/10/24 : Conseil d'Administration de la FD90 pour sujets du moment
- 22/10/24 : assises de l'eau à Delle sur le thème « Eau et urbanisme »
- 28/10/24 : visite du Gros Etang à Saint Germain le Châtelet
- 07/11/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 09/11/24 : inauguration du chalet de l'AAPPMA de Trévenans après réfection complète
- 13/11/24 : réalisation de pêches électriques à Etueffont en lien avec étude truite fario (maturité et génétique)
- 14/11/24 : Commission communication pour le prochain « Pêche infos »
- 15/11/24 : réunion de terrain sur la zone renaturée de l'ancienne pisciculture d'Anjoutey avec Mr le maire
- 21/11/24 : réunion avec services de la DDT en lien avec sujets en cours dont le classement PVT, étude truite fario, cormorans, ...
- 22/11/24 : rendez-vous au Crédit Agricole pour analyse de leurs avantages financiers
- 23/11/24 : rendez-vous avec le Crédit Mutuel de Montreux-Vieux pour leur faire part de notre insatisfaction
- 26/11/24 : réunion régionale à l'Agence de l'Eau à Besançon pour présentation du 12<sup>ième</sup> programme
- 27/11/24 : rendez-vous avec la directrice du Crédit Mutuel de Montreux-Vieux pour régler les points de tension
- 28/11/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 28/11/24 : rendez-vous avec chargé d'affaire attiré du Crédit Mutuel de Montreux-Vieux pour notre FD
- 03/12/24 : réunion de la CLE du SAGE Allan à Belfort
- 04/12/24 : réunion bilan mesures compensatoires d'Anjoutey à la DDT

- 05/12/24 : réunion des présidents AAPPMA à la FD90
- 09/12/24 : commission finances à la FD90 pour bilan 2024 et préparation budget 2025
- 12/12/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours
- 13/12/24 : Conseil d'Administration de l'Union de Bassin RMC en visio
- 16 et 17/12/24 : réalisation des entretiens individuels salariés FD90
- 17/12/24 : présentation études travaux sur l'Allaine à Morvillars à la salle des maires à Belfort
- 19/12/24 : réunion d'équipe FD90 pour suivi des dossiers en cours

## 2. BILAN FINANCIER

### 2.1 COMPTE DE RESULTAT 2024 ET PREVISIONNEL 2025 : DEPENSES

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2024	RÉALISÉ au 31/12/24	PREVISIONNEL 2025
606100 EDF, Eau	1 500,00	1 123,61	1 200,00
606200 Carburant, Lubrifiant outillage	7 500,00	6 362,33	7 000,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	1 000,00	887,65	700,00
606310 Achat équipement pêche	1 500,00	1 969,58	1 500,00
606320 Achat matériel pédagogique	1 500,00	-	1 500,00
606400 Fournitures de Bureau	1 700,00	4 547,36	1 200,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	1 000,00	1 064,69	1 000,00
606501 Vêtement travail	2 000,00	1 250,79	1 800,00
606601 Achat matériel piscicole	3 620,00	1 133,40	800,00
606603 Achat analyse / pharmacie	100,00	20,99	140,00
606604 Achat poissons alevinages	15 000,00	12 337,63	13 000,00
606800 Achat Fuel	2 500,00	1 809,94	2 500,00
<b>ACHATS</b>	<b>38 920,00</b>	<b>32 507,97</b>	<b>32 340,00</b>
613200 Location immobilière diverse	50,00	50,00	-
613500 Location bouteilles Air Liquide	150,00	147,14	150,00
613510 Location mat informatique (logiciels)	800,00	594,00	800,00
613520 Location photocopieur	600,00	600,00	600,00
615200 Ent. Rép. Bâtiments	500,00	97,84	500,00
615300 Ent. Rép. Etangs	-	360,00	28 000,00
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 500,00	2 500,31	1 900,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	1 780,00	2 058,23	1 500,00
615650 Maintenance	-	270,37	270,00
616100 Assurance Transport	2 850,00	2 844,90	3 120,00
616200 Assurance Multirisques	1 450,00	1 446,85	1 500,00
616300 Assurance RC Associations	415,00	427,47	440,00
617000 Plans de Gestions piscicoles	-	-	50 000,00
618100 Documentation générale	100,00	109,01	110,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	2 000,00	1 848,00	1 950,00
622000 Honoraires	3 600,00	3 492,60	3 600,00
622800 Autres honoraires	93 780,00	43 326,90	53 100,00
623000 Pub / Achat dépliants pêche	800,00	792,00	840,00
623100 Annonces et insertions	1 000,00	908,04	1 000,00
623300 Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	2 500,00
623400 Cadeaux, médailles, coupes	500,00	497,50	500,00
623600 Journaux, catalogues, imprimés	200,00	593,88	400,00
625000 Déplacements : Congrès Réunion	2 500,00	1 829,00	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	3 500,00	5 934,03	5 000,00

625200 Frais déplacement GPP	800,00	800,00	800,00
625700 Réceptions	5 000,00	5 787,73	4 300,00
626000 Frais de télécommunication	2 600,00	2 530,71	2 800,00
626100 Frais Postaux	100,00	16,00	100,00
627000 Frais Bancaires	520,00	364,96	550,00
<b>CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>128 595,00</b>	<b>81 727,47</b>	<b>168 830,00</b>
628200 Cotisations	2 100,00	2 051,78	2 100,00
<b>COTISATIONS PAYEES</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 051,78</b>	<b>2 100,00</b>
628300 Formation professionnelle	5 410,00	2 064,50	4 750,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 480,00	1 516,29	1 600,00
635100 Impôts locaux	3 250,00	3 273,00	3 300,00
<b>IMPOTS</b>	<b>10 140,00</b>	<b>6 853,79</b>	<b>9 650,00</b>
641100 Rémunération du Personnel	139 360,00	139 193,44	141 450,00
641200 Provision Congés Payés	500,00	- 1 453,69	500,00
641300 Primes et Gratifications	-	-	1 000,00
641700 Indemnités diverses	1 700,00	1 637,18	1 700,00
645200 Cotisations Mutuelle	3 070,00	3 078,72	3 150,00
645330 Cotisations Retraite / Prévoyance	4 000,00	4 312,56	4 100,00
645350 Cotisations Mutex Prévoyance	3 170,00	3 173,61	3 250,00
645500 Cotisations à la MSA/Agrica	44 800,00	44 750,29	45 500,00
645800 Ch. Sociale / CP	500,00	- 537,16	500,00
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>197 100,00</b>	<b>194 154,95</b>	<b>201 150,00</b>
651100 Nom de domaine	550,00	531,34	600,00
657000 Subv diverses	12 230,00	12 618,44	150,00
657200 Soutien exceptionnel	2 500,00	268,80	2 500,00
657300 Subv. fédérale pr AAPPMA	55 700,00	55 963,25	61 300,00
658000 Ch div de gestion courante	-	375,56	-
<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>70 980,00</b>	<b>69 757,39</b>	<b>64 550,00</b>
661100 Intérêts des emprunts et dettes	250,00	205,16	130,00
667000 Charges nettes sur placements mobiliers	500,00	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>750,00</b>	<b>205,16</b>	<b>130,00</b>

6811231 Amort des constructions	5 905,00	5 902,80	5 905,00
6811235 Amort des agencets de construction	1 800,00	1 787,89	-
681125 Amort du mat piscicole et technique	8 000,00	7 297,36	7 700,00
6811210 Amort du matériel animations	2 000,00	1 960,37	1 800,00
6811282 Amort du matériel de transport	10 100,00	10 041,05	7 500,00
681281 Amort des agencets divers	500,00	500,03	500,00
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>28 305,00</b>	<b>27 489,50</b>	<b>23 405,00</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>476 890,00</b>	<b>414 748,01</b>	<b>502 155,00</b>
<b>RESULTAT : BENEFICE</b>	<b>-</b>	<b>39 345,76</b>	<b>6 630,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>476 890,00</b>	<b>454 093,77</b>	<b>508 785,00</b>
864000 Personnel bénévole	- 18 000,00	- 18 076,56	- 18 000,00
<b>CHG CONTRIB VOLONTAIRE EN NATURE</b>	<b>- 18 000,00</b>	<b>- 18 076,56</b>	<b>- 18 000,00</b>

## 2.4 COMPTE DE RESULTAT 2024 ET PREVISIONNEL 2025 : RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2024	RÉALISÉ AU 31/12/2024	PREVISIONNEL 2025
706000 Prestation de service	150,00	1 630,00	32 250,00
706100 Pêche électrique	7 500,00	4 682,00	5 800,00
708000 Prod activités annexes	-	320,00	-
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708400 Mise à disposition salariés	-	-	1 280,00
708800 Rétrocessions AAPPMA	900,00	1 425,57	1 000,00
<b>VENTE DE PRODUITS</b>	<b>9 800,00</b>	<b>9 307,57</b>	<b>41 580,00</b>
741800 Subvention diverse : FDVA / Agefiph	-	-	-
741810 Subvention EHGO	26 180,00	36 564,21	30 500,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	200,00	-	-
741830 Subvention FNPF Actions	40 464,00	14 968,10	54 495,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	135 500,00	142 015,00	135 725,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	16 600,00	9 880,00	28 075,00
741850 Subvention ARP BFC	-	500,00	500,00
741860 Subvention Agence de l'Eau	105 000,00	133 284,00	116 800,00
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>324 944,00</b>	<b>338 211,31</b>	<b>367 095,00</b>
754000 Collectes, dons manuels	-	259,37	250,00
756100 Prod Cotisations Fédérales	56 000,00	60 941,50	56 300,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	33 000,00	30 321,90	28 500,00
758000 Prod divers de gestion courante	-	310,57	-
758100 Prod des PV Pollution	-	-	-
758300 Prod Gestion AAPPMA	300,00	466,00	300,00
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>89 300,00</b>	<b>92 299,34</b>	<b>85 350,00</b>
764000 Intérêts Comptes bancaires	8 500,00	11 555,81	12 100,00
768000 Autre Produit Financier	2 300,00	2 287,31	2 300,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>10 800,00</b>	<b>13 843,12</b>	<b>14 400,00</b>
770000 Prod exceptionnels	2 000,00	365,76	360,00
775000 Prod cessions d'éléments d'actif	-	-	-
775200 Prod cessions immob corporel	-	-	-
777000 Q-part subv invest	-	66,67	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 000,00</b>	<b>432,43</b>	<b>360,00</b>
Reprise sur fonds propres	40 000,00	-	-
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.</b>	<b>476 844,00</b>	<b>454 093,77</b>	<b>508 785,00</b>
<b>RESULTAT : PERTE</b>	<b>- 46,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>476 890,00</b>	<b>454 093,77</b>	<b>508 785,00</b>
871000 Prestation en nature	- 18 000,00	- 18 076,56	- 18 000,00
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>- 18 000,00</b>	<b>- 18 076,56</b>	<b>- 18 000,00</b>

## 2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Madame Nathalie Schauner et Monsieur Gabriel Martzloff de la Commission de Contrôle des comptes pour l'année 2024 ont contrôlé les comptes par sondage, au Siège Social de la Fédération de Pêche le 30 janvier 2025 en présence de Messieurs Serge Philemon et Daniel Pastori, respectivement Président et Trésorier de la Fédération.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des pièces de recettes et dépenses et leurs correspondances dans les écritures comptables.

Les soldes de trésorerie du Crédit Mutuel ont également été contrôlés, et se sont avérés exacts.

De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

### SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024

<u>COMPTES DEPOTS</u>	
Crédit Mutuel Livret Bleu	48 788,19 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	112 200,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	107 100,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	102 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	112 200,00 €
Crédit Mutuel Tonic + 5 mois	100 000,00 €
Crédit Mutuel Compte titres	52 916,00 €
<u>COMPTES COURANTS</u>	
Crédit Mutuel Compte Courant 1	- 1 727,99 €
Crédit Mutuel Compte Courant 2	1 333,10 €
Crédit Mutuel Compte CB	714,91 €
<u>CAISSE</u>	
Caisse	234,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>635 758,23 €</b>

Le Président



Le Trésorier



La Commission de Contrôle



## 2.4 NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE 2025

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2025 seront nommés lors de cette Assemblée Générale.

## 2.5 APPROBATION DES COMPTES 2024

### A. LA COMPTABILITE AU 31 DECEMBRE 2024

Disponibilités	+	582 842,23 €
Intérêts courus à recevoir	+	3 885,23 €
TITRES CÔTÉS		
Valeurs mobilières de placement	+	52 916,00 €
DETTES EN COURS		
Emprunt Etang Gauthier	-	14 864,40 €
Dettes fiscales et sociales	-	18 246,09 €
Autres dettes	-	29 226,47 €
CREANCES EN COURS		
Créances clients	+	4 778,77 €
Charges constatées d'avance	+	7 150,58 €
Avances cptes / cdes	+	441,44 €
Produits à recevoir	+	16,40 €

### B. LES INVESTISSEMENTS EFFECTUES EN 2024

- RAS

### C. LES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2025

- En recherche d'un étang de pêche

### D. RESOLUTION RELATIVE AU BUDGET 2024

Le bilan du 31 décembre 2024 présente un résultat net comptable de + 39 345,76 Euros.

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, le Président de la Fédération propose que ce déficit soit incorporé aux fonds associatifs, soit au compte 102800 pour la reprise du bilan d'entrée 2025

D'après l'article 37 des nouveaux statuts des fédérations départementales, l'extrait annuel de la comptabilité afférent à l'exercice 2024 sera transmis à l'administration après validation par cette assemblée générale.

Le compte financier de l'exercice 2024, le prévisionnel 2025 et les investissements prévus par le Conseil d'Administration sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

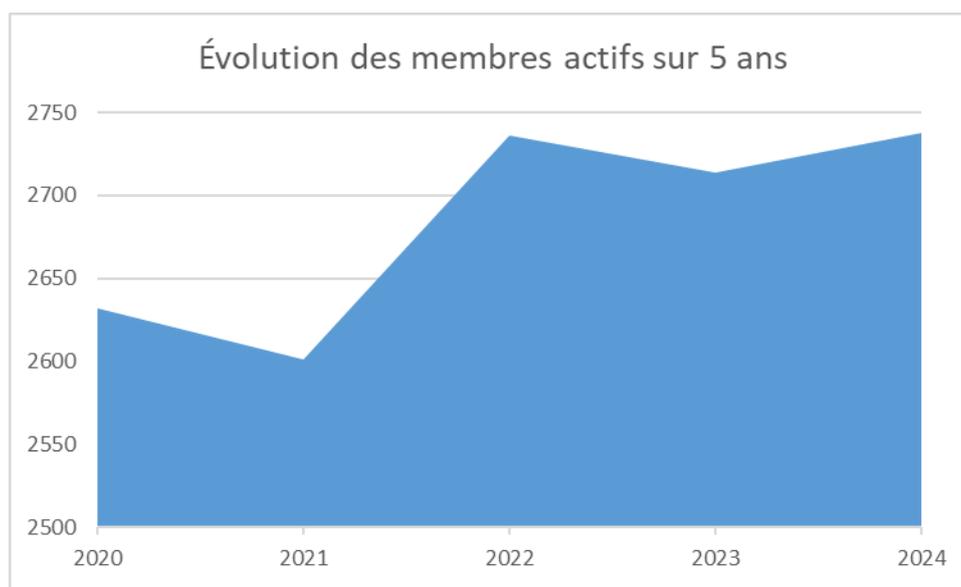
Il en est de même de l'affectation du Bénéfice 2024.

### **3. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PECHEURS EN 2024**

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Total
ANJOUTEY	25	15	6	7	2	55
BELFORT - BAVILLIERS	583	237	50	166	34	1070
BESSONCOURT	31	22	3	9	0	65
BOUROGNE	78	48	7	13	0	146
CHEVREMONT	20	17	2	12	0	51
COURTELEVANT	12	12	1	2	0	27
FLORIMONT		45	1	16	0	62
FOUSSEMAGNE	42	16	1	15	2	76
GIROMAGNY		131	6	21	0	158
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	147	63	8	31	2	251
LEPUIX		19	1	8	0	28
MONTREUX-CHATEAU	264	93	16	39	2	414
MORVILLARS	71	31	4	13	0	119
RECHESY	37	10	5	13	2	67
TREVENANS	82	49	4	14	0	149
Total	1392	808	115	379	44	2738

Répartition des membres actifs dans les AAPPMA en 2024

Association	membres actifs				
	2020	2021	2022	2023	2024
ANJOUTEY	49	65	58	49	55
BELFORT - BAVILLIERS	909	927	993	1012	1070
BESSONCOURT	75	90	72	78	65
BOUROGNE	164	138	169	156	146
CHEVREMONT	70	52	50	54	51
COURTELEVANT	40	43	36	30	27
ETUEFFONT	41				
FAVEROIS	17	21			
FLORIMONT	37	36	61	56	62
FOUSSEMAGNE	114	80	86	63	76
GIROMAGNY	101	163	163	148	158
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	273	286	261	257	251
LEPUIX	24	32	33	23	28
MONTREUX-CHATEAU	378	391	438	441	414
MORVILLARS	133	90	112	122	119
RECHESY	64	67	53	46	67
TREVENANS	143	120	151	179	149
<b>Total</b>	<b>2632</b>	<b>2601</b>	<b>2736</b>	<b>2714</b>	<b>2738</b>

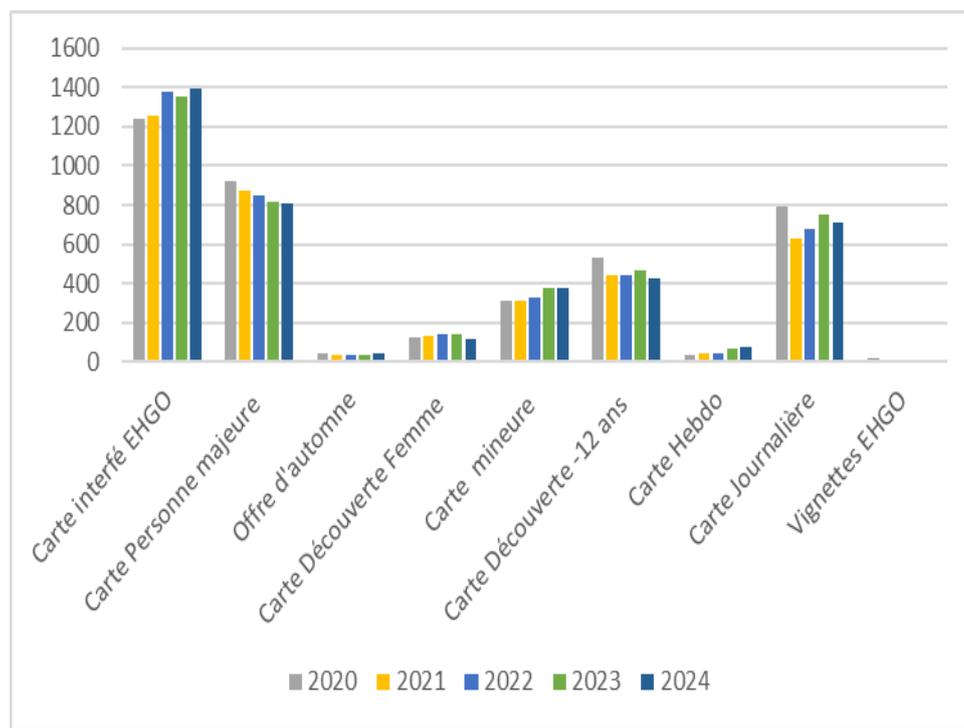


Evolution des membres actifs sur 5 ans

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Carte Hebdo	Carte Journalière	Total	EHGO sans cartes
ANJOUTEY	25	15	6	7	18	2	2	3	78	1
BELFORT - BAVILLIERS	583	237	50	166	183	34	57	506	1816	2
BESSONCOURT	31	22	3	9	1	0	2	3	71	0
BOUROGNE	78	48	7	13	18	0	4	41	209	0
CHEVREMONT	20	17	2	12	6	0	1	6	64	1
COURTELEVANT	12	12	1	2	3	0	0	1	31	2
FLORIMONT		45	1	16	10	0	1	5	78	
FOUSSEMAGNE	42	16	1	15	10	2	1	16	103	0
GIROMAGNY		131	6	21	31	0	4	8	201	
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	147	63	8	31	47	2	1	47	346	1
LEPUIX		19	1	8	6	0	0	3	37	
MONTREUX-CHATEAU	264	93	16	39	55	2	3	20	492	2
MORVILLARS	71	31	4	13	8	0	0	17	144	0
RECHESY	37	10	5	13	3	2	1	3	74	0
TREVENANS	82	49	4	14	24	0	0	28	201	1
Total	1392	808	115	379	423	44	77	707	3945	10

Bilan des répartitions des ventes des différentes cartes au sein des AAPPMA en 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Carte interfé EHGO</b>	1243	1255	1379	1354	1392
<b>Carte Personne majeure</b>	918	875	849	814	808
<b>Offre d'automne</b>	41	33	37	33	44
<b>Carte Découverte Femme</b>	122	129	139	140	115
<b>Carte mineure</b>	308	309	332	373	379
<b>Carte Découverte -12 ans</b>	530	443	439	466	423
<b>Carte Hebdo</b>	37	44	44	71	77
<b>Carte Journalière</b>	789	631	680	750	707
<b>Vignettes EHGO</b>	23	13	10	14	10
<b>TOTAL</b>	4011	3732	3909	4015	3955



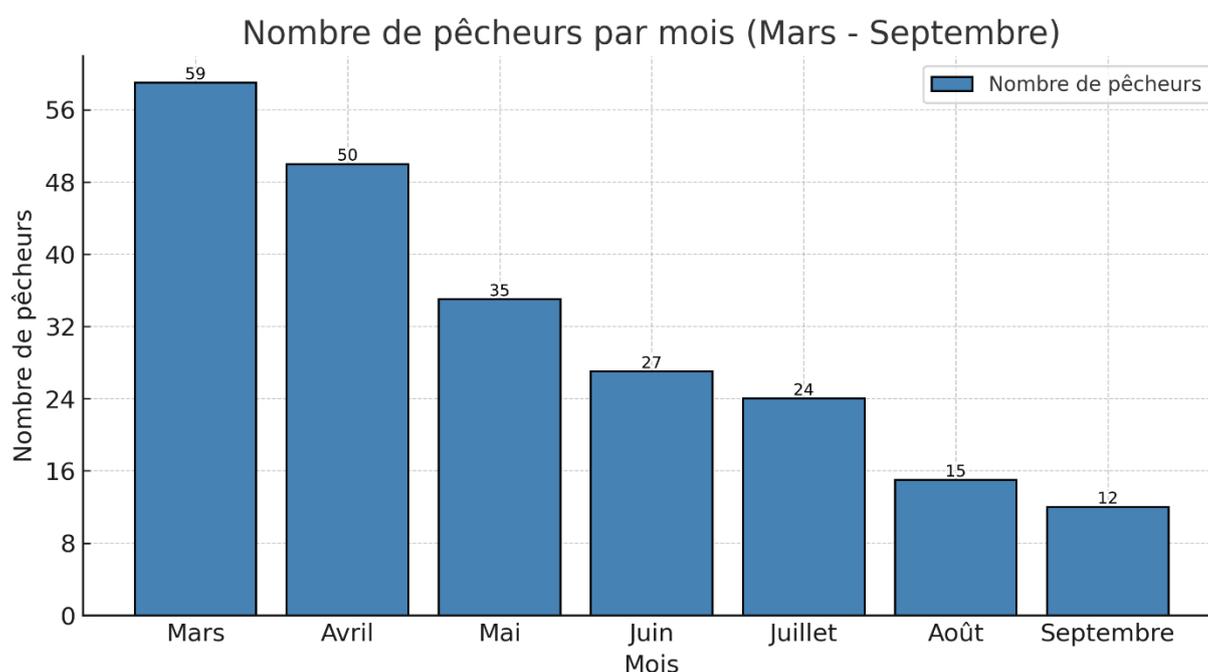
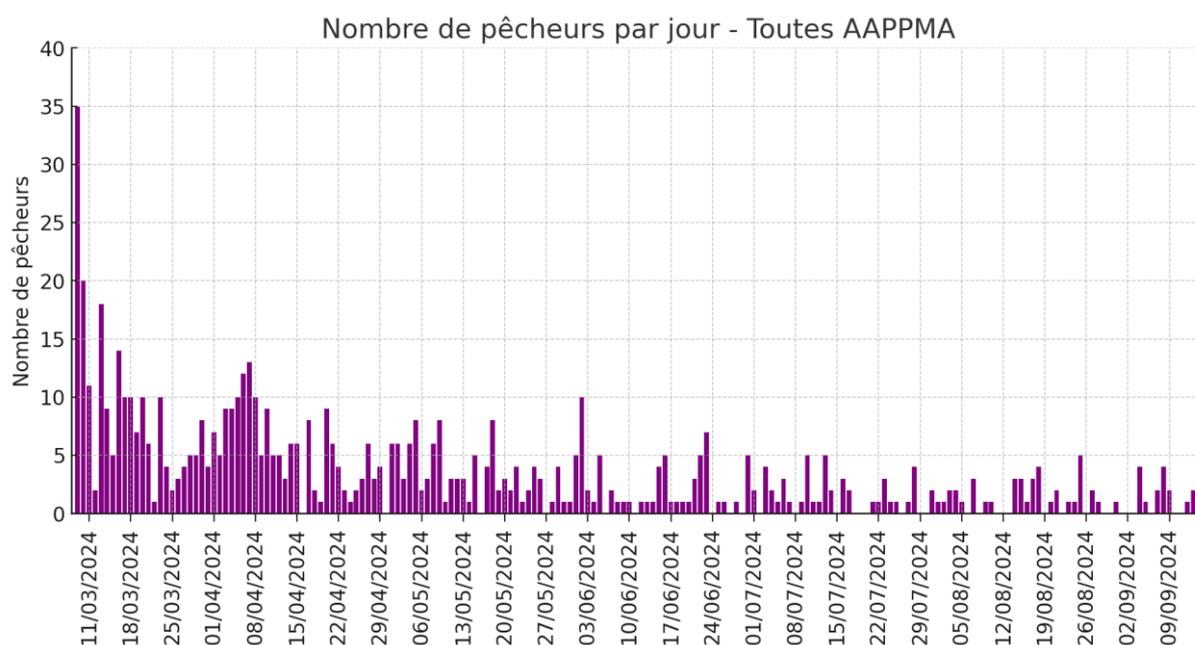
Evolution des ventes des différents produits nationaux sur les 5 dernières années

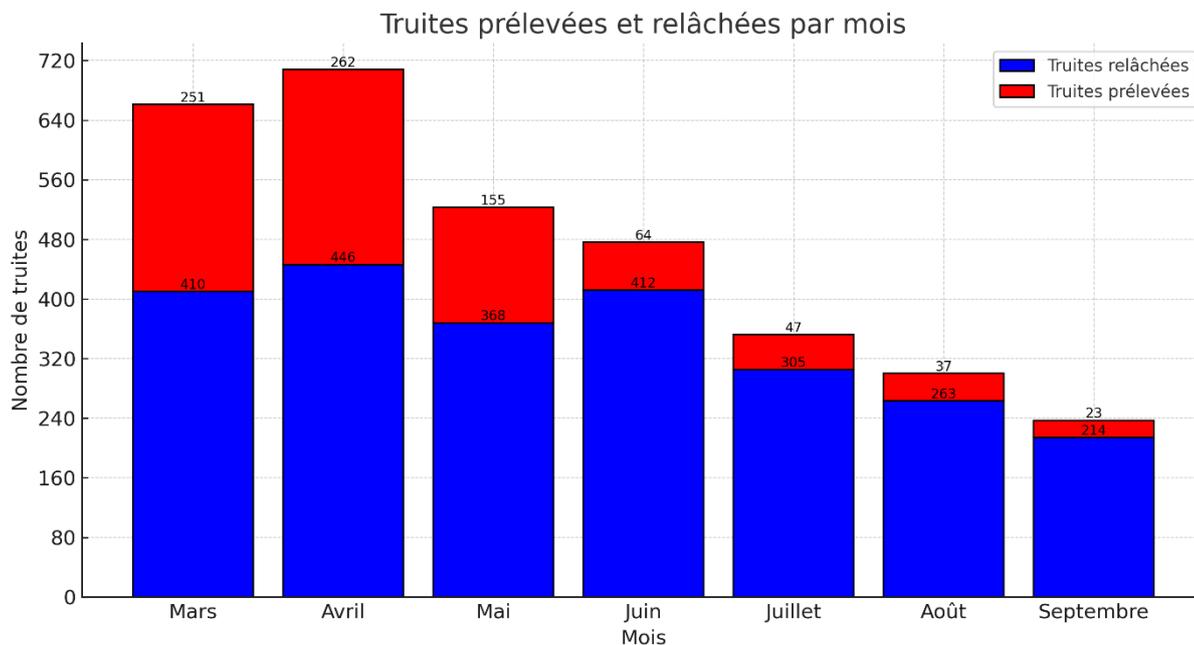
## 4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

### 4.1 ETUDE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

À l'exception de la seconde quinzaine d'août 2024, où des assecs localisés ont été observés sans atteindre la sévérité de 2022, l'année a été globalement clémente sur le plan hydrologique. Les débits ont permis le maintien des écosystèmes aquatiques et limité les impacts sur les habitats et les populations piscicoles.

Ceci transparaît à travers la répartition des sorties de pêche et des captures transcrites dans les carnets de captures retournés par les pêcheurs participants (85), que nous remercions (33% des pêcheurs de Giromagny, 54% de Lepuix).





Face au déclin des populations de truites fario dans le département (densités divisées par 4 à 12 en 10 ans), la Fédération de Pêche a expérimenté une augmentation de la taille de prélèvement à 30 cm dès 2018. Cette mesure a donné des résultats mitigés, avec une stabilisation de 50 % des secteurs et une amélioration de 30 %

En 2024, à la demande des AAPPMA de Giromagny et Lepuix, un compromis a permis un retour à 25 cm sur certains lots, sous réserve d'une évaluation précise de l'impact de la pêche via des carnets de captures obligatoires et une étude sur la maturité sexuelle des truites.

## Premiers Résultats :

### 1. Carnets de Captures :

- 53 pêcheurs à Giromagny (2 583 truites capturées, 679 prélevées), 16 à Lepuix (655 capturées, 160 prélevées).
- Très peu de No-kill (5 à Giromagny, 0 à Lepuix).
- Les prises se concentrent sur les plus gros poissons : 73 % des truites prélevées faisaient plus de 30 cm (cohérent avec la taille de la majorité des poissons déversés).
- Seules les rivières principales sont fréquentées (110 km à disposition, 53 km pêchés).
- 5 secteurs avec des prélèvements sans déversements.
- 9 tronçons avec des prélèvements estimés supérieurs aux déversements.
- **Nombre moyen de truites prélevées par pêcheur : 14,98 truites**
- **Nombre médian de truites prélevées par pêcheur : 9 truites**
- **Nombre maximum de truites prélevées par un pêcheur : 123 truites**
- **Nombre minimum de truites prélevées par un pêcheur : 1 truite**
- **Taille moyenne des truites prélevées : 31,94 cm**
- **Taille médiane des truites prélevées : 32,0 cm**
- **Taille maximale d'une truite prélevée : 44,0 cm**

## **2. Évaluation de la Maturité Sexuelle (Scalimétrie) :**

- Inventaires et prélèvements d'écaillés sur les truites de 3 stations de la Madeleine à Etueffont (50 TRF/stations).
- Densités très variables selon les sites : jusqu'à 329 truites/1000m<sup>2</sup> en aval (réserve), mais 3 à 4 fois plus faibles en amont.
- Sur 143 truites analysées (7 aux écaillés non lisibles), seuls 24 % étaient matures au moment des prélèvements (27% > 25cm dont 38% mûres).
- À l'âge 3+, seulement 48 % des truites étaient mûres, bien en dessous des références scientifiques.
- La croissance est plus rapide en aval, où la taille moyenne des truites de 3 ans atteint 253 mm, contre 216 mm en amont (en sortie d'hiver, plusieurs mois avant la première reproduction potentielle des femelles).
- Impact des Réserves et Scénarios de Gestion
- La taille légale de 25 cm protège 70 % des truites de 3+ en amont, mais aucune en aval où leur croissance est plus rapide.
- Une taille légale à 30 cm protégerait 100 % des 3+ en amont et 70 % en aval, assurant une meilleure conservation des reproducteurs.

### **Perspectives :**

- Les prélèvements actuels ciblent surtout les gros individus, avec un risque de déséquilibre des classes d'âge.
- L'étude scalimétrique indique qu'une taille de capture à 25 cm n'est pas suffisante pour garantir la reproduction d'une majorité de truites sauvages, en particulier sur les secteurs les plus pêchés (plaine).
- Les réserves (Le No-kill ou le basculement sur la Truite arc-en-ciel) doivent être renforcées, notamment sur les tronçons où la pression de pêche est forte.
- Prochaines étapes : affiner l'analyse de l'impact des déversements, suivre l'évolution des populations et ajuster les mesures de gestion d'ici 2026

**Les résultats obtenus serviront à orienter la réglementation future et garantir une exploitation durable des populations de truites fario.**

**La présentation du principe de ces études et des premiers résultats a été réalisée en AG des AAPPMA de Giromagny et Lepuix en 2024 et 2025.**

Ces études ont été accompagnées de la réalisation de 22 inventaires piscicoles sur autant de tronçons, tronçons au sein des 83 étudiés, qui ne disposaient pas de données récentes à même d'être confrontées avec les résultats des carnets de captures.



Outre ces études spécifiques à la truite fario, le service technique de la Fédération s'est particulièrement attaché en 2024 à la réalisation de :

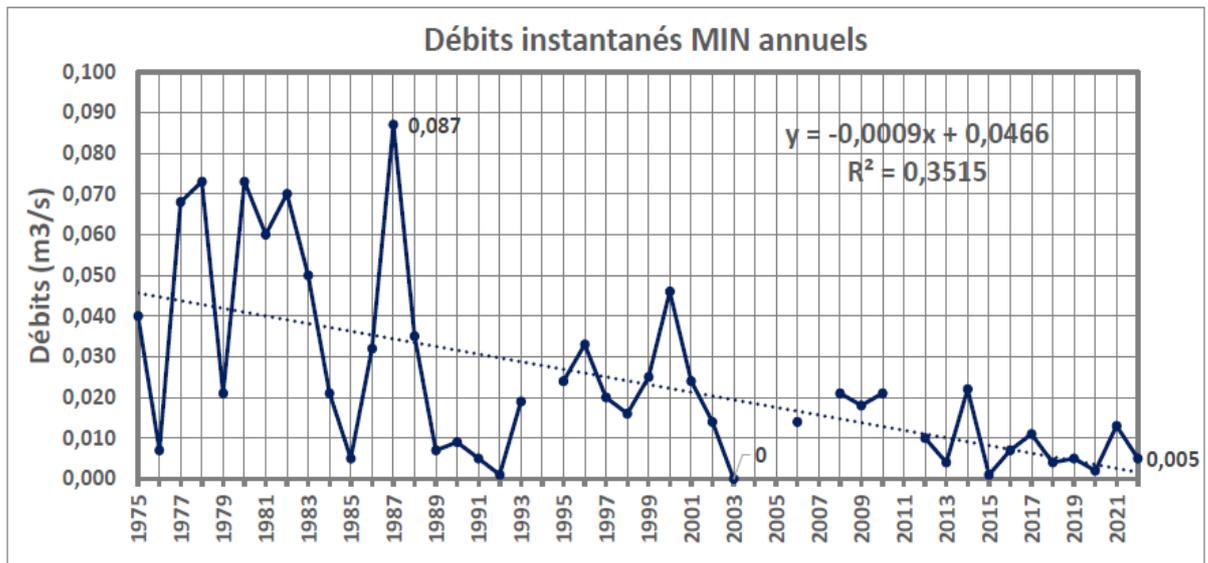
- La mise à jour de **l'Etat des lieux du SDAGE RMC 2028-2033**, via l'actualisation l'évaluation de l'impact des pressions humaines qui s'exercent sur les masses d'eau. C'est ainsi que nous avons émis une quarantaine de demandes argumentées de réévaluation des pressions (hydrologie, pollutions, morphologie, prélèvements, ...) qui nous étaient proposées, dont la majorité a été retenue. Ces estimations sont indispensables pour que des mesures adaptées et financées voient le jour sur les bassins concernés.
- La **formation des élus de la Fédération et des AAPPMA** notamment via un module dédié aux **politiques de l'eau**.



- La réalisation d'un **Atlas QGIS des inventaires piscicoles et astacicoles**.
- La mise en place d'un **partenariat avec le Parc des ballons des Vosges** pour le suivi de la qualité des eaux des cours d'eau du piémont.

- La continuité d'un **bilan de l'évolution des débits des cours** d'eau du Territoire de Belfort.

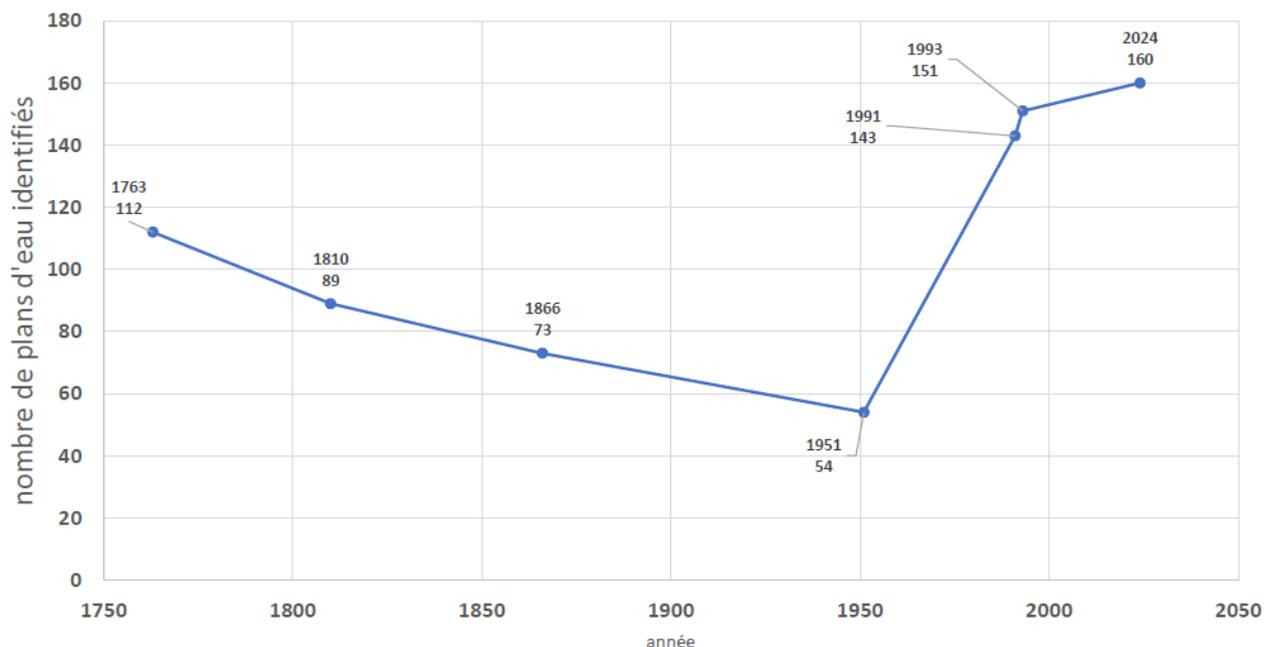
## Bilan Hydrologique 2024 du Rhône - FDAAPPMA90



- En particulier sur **le Rhône** en 2024, dans le cadre de **l'Observatoire des pressions**, concentré sur ce bassin-versant, tout comme la **MISEN étangs** ;
- **MISEN étangs** pour laquelle nous avons réalisé une présentation et un historique de l'évolution des plans d'eau sur le bassin versants.



## Evolution du nombre de plans d'eau sur le bassin versant du Rhône



- La **définition de nouvelles stations au sein du réseau ONDE** (Observatoire national des étiages), en partenariat avec **l'OFB**.
- Le **signalement de pressions** (anomalie dans les débits de la Saint-Nicolas, efflorescence algale sur le petit étang de Trevenans, destructions de ripisylves).
- **L'émission d'avis en retour de sollicitations de la DDT** sur des déclarations loi sur l'eau ou la révision d'arrêtés (arrêté frayères, étude ADNe sur la loche d'étang, suivi environnemental de la carrière de Rougemont, mesures compensatoires travaux Savoureuse à Giromagny, travaux de lutte contre les inondations à Grosne, bilan des travaux de restauration de zones humides à Anjoutey, Travaux de protection de la digue de l'étang de Morvillars, restauration de l'Allaine à Morvillars).
- La participation au groupe d'experts pour la réalisation d'un **Atlas de la biodiversité communale** pour **GBCA**.
- La continuité des **suivis sur la Bourbeuse** dans le cadre du projet de restauration du cours d'eau mené par **SNCF réseau / GBCA et la CCST**.
- **L'appui aux collectivités GEMAPI dans leurs projets**, avec tout particulièrement en 2024, l'appui à la CCVS dans son projet de restauration de zones humides sur Etueffont.
- La **finalisation de l'avant-projet sommaire de restauration de l'Adour à Lebetain** par notre Fédération en partenariat avec le bureau d'étude Teleos.
- Et bien sûr, comme chaque année, nos **réseaux annuels piscicoles et thermiques**.

## 4.2 BILAN DE L'ATELIER PÊCHE NATURE FEDERAL 2024

### A. Partenariat avec la base nautique

Sur les 92 demi-journées d'animations « pêche » programmées en 2024 avec la base nautique du Malsaucy, seulement 60 ont été réalisées. 24 ont été annulées par la base nautique et 8 par la Fédération.

Ces animations s'effectuent dans le cadre de la convention triennale signée avec le Département du Territoire de Belfort. Pour la réalisation de ces animations nous devrions obtenir une subvention de 5 400 € de la part du département.



### B. Partenariat avec le lycée Jules Ferry

Notre partenariat avec la section sportive « pêche et environnement » du Lycée Jules Ferry de Delle a été reconduit en 2024.

Un mercredi par mois, les 12 lycéens ont été initiés à différentes techniques de pêche sur plusieurs spots des environs (pêche au coup à la canne télescopique, à la grande canne avec kit strippa, pêche au feeder, pêche à l'anglaise, pêche de la carpe en batterie, pêche au zig, pêche aux leurres et pêche en float tube) et l'année scolaire s'est achevée par un stage multi pêches fin juin.

En plus du traditionnel enduro avec bivouac, une journée de découverte de la biodiversité de nos rivières a été organisée avec une descente du Doubs en canoé.

Notre partenariat avec le lycée Jules Ferry a été reconduit en 2025.



### C. Animation pêche avec le personnel de l'usine VMC de Morvillars

Journée fête de la pêche en famille pour le personnel VMC à l'étang Viellard situé entre Morvillars et Méziré le samedi 14 juin.

La fédération 90 était présente pour participer à l'appui technique et matériel ainsi que pour l'utilisation du simulateur. Une belle journée appréciée de tous les participants.



### D. Animation pêche avec l'école primaire d'Anjoutey

Le 16 juin 2023, les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire d'Anjoutey ont pu découvrir la pêche au coup au bord de l'étang Fredo à Anjoutey.

Le président de l'AAPPMA, des bénévoles de l'association et Philippe Dupré (administrateur de la Fédération) étaient présents pour encadrer les 50 enfants et partager un repas tiré du sac au bord de l'eau.



### **E. Animation pêche avec les Francas de Delle**

Le 13 août 2024, notre Educateur Sportif, son stagiaire Bertrand et l'AAPPMA de Delle ont accueilli des enfants des Francas de Delle au bord du Barrage de retenue à Joncherey. Les enfants étaient ravis d'avoir pêché, pour certains d'entre eux, leurs premiers poissons.



### **F. Stage Mouche**

Dans le cadre de sa formation BPJEPS, notre stagiaire Bertrand Batot a organisé un stage de pêche à la mouche du 22 au 26 juillet.

Cette formation s'est déroulée sur 3 jours en collectif, ainsi que d'une formation pratique sur le terrain en groupe de 2 ou en individuel.



## 4.3 MANIFESTATIONS

### A. FESTIVITAS



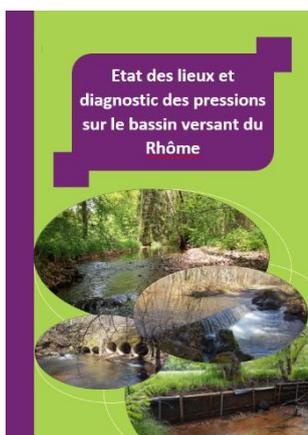
Fort de ces 13 années d'existence, le salon FestiVitas a encore rencontré un vif succès en ce début d'année 2024.

En quelques chiffres : ce sont 24 600 visiteurs comptabilisés dans le week-end, 360 exposants, 96 conférences et présentations.

Le point fort de notre espace FestiPêche était certainement la maquette pédagogique présentée par les Fédérations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.



## 4.4 PRESSIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU RHÔME



L'état des lieux a été réalisé en 2024.

Le diagnostic, les cartes et les propositions d'actions seront transmises aux collectivités gémapienne dès que le rapport final sera réalisé.

Ce travail est financé par l'Agence de l'Eau via l'accord cadre (10 500 €) et par la FNPF (8 520 €).

## 4.5 REALISATION DES ACTIONS DE POLICE

Une session de formation des nouveaux gardes-pêche particuliers a eu lieu en 2024. Cette formation s'est déroulée sur 2 journées complètes, au siège de la fédération de pêche. 8 stagiaires émanant des AAPPMA du département. Une fois la validation des modules abordés pendant ces deux jours, ces futurs gardes-pêche pourront constituer leur dossier afin d'obtenir leur agrément par la Préfecture du Territoire de Belfort. Actuellement, toujours en attente.

Une équipe au service de la Fédération :

L'objectif est de répondre à nos statuts et de participer activement à la lutte anti-braconnage. Leurs secteurs d'activité sont les canaux du Territoire de Belfort, de jour comme de nuit.

Merci à notre équipe de Garde Pêche Particulier pour leur travail réalisé en 2024.



### **A. BILAN DES CONTROLES 2024**

Salariés + Brigade GPP Fédération

Nombre de sortie en jours	622
Nombre d'heures de contrôle	681
Nombre de Pêcheurs contrôlés	2 082
Nombre de pêcheurs en infraction	15
Nombre d'infractions relevées	6
Nombre d'avertissements	23

### **B. BILAN DE L'APPLICATION VIGIPECHE AU 24/02/2025**



## **4.6 ACTION DE NETTOYAGE**

### **A. ENTRETIEN A L'ÉTANG GAUTHIER**

Dans la cadre de notre partenariat avec Unis-Cité de Belfort, une action de nettoyage a eu lieu sur le domaine de l'étang Gauthier à Sermamagny.

Alain Geoffroy, salarié de la Fédération, aux commandes du broyeur, était assisté par quelques bénévoles de l'AAPPMA de Belfort, des élus de notre conseil d'administration, et de 7 jeunes en service civique mis à disposition par Unis-Cité Belfort.

Les bois morts qui risquaient de tomber sur la zone de pêche et sur le parking ont été broyés afin d'écarter tout danger.



## **B. J'AI ME LA NATURE PROPRE**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les bénévoles des AAPPMA se sont réunis le 23 mars 2024, autour des Fédérations de Chasse et de Pêche du Territoire de Belfort dans le cadre de l'opération J'aime La Nature Propre. Leur mission... nettoyer les communes, sans oublier les abords de nos lots de pêche.

Un important volume de déchets de toutes sortes a ainsi pu être ramassé.



## **4.7 LE GRAND CORMORAN**

À la suite des contentieux engagés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le gouvernement avait suspendu les tirs de « régulation » du grand cormoran sur les eaux libres, depuis le 19 septembre 2022. Il interdisait de ce fait, aux préfets d'accorder des tirs de « régulation » pour protéger les poissons.

La FNPF et l'ensemble de son réseau associatif avaient vivement dénoncé ce choix extrême qui allait à l'encontre de la protection du

peuplement piscicole, et notamment de certaines espèces patrimoniales au statut fragile.

En effet, le grand cormoran consomme entre 300 et 500 grammes de poisson par jour, s'attaquant notamment aux poissons migrateurs, au brochet, à l'ombre commun et à la truite.

Le 8 juillet dernier, le Conseil d'Etat a rendu une décision donnant raison à notre réseau, en annulant l'arrêté du 19 septembre 2022 qui interdisait les tirs de l'espèce migratrice en eaux libres. Cette décision implique l'adoption d'un nouvel arrêté ministériel définissant des quotas de « régulation » des cormorans en eaux libres, sous 4 mois ; la France étant enfin pourvue d'un premier Ministre et, nous l'espérons, très prochainement d'un ministre en charge de l'Ecologie afin de faciliter la signature et la publication de ces textes.

Des arrêtés préfectoraux pourront ensuite être pris, département par département, sur la base des éléments de connaissance solides et disponibles sur le plan local.

### **UNE VICTOIRE POUR LE MONDE HALIEUTIQUE !**

#### **4.8 LE CASTOR DANS NOS RIVIÈRES**

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) souhaite recenser la présence du castor d'Europe sur le Territoire de Belfort. Vous pouvez d'ores et déjà nous remonter tout signalement d'indices indiquant leur présence ; nous cherchons également à localiser leurs terriers huttes qui sont protégés par arrêté ministériel, tout comme l'animal.

En conséquence, la destruction aussi bien d'un castor que de son terrier hutte constitue un délit passible de 150 000 euros et 3 ans d'emprisonnement.

Si vous constatez des "coupes" de bois comme sur les photos ci-dessous, contactez directement Ophélie Caritey, Inspecteur de l'environnement de l'OFB au 06.60.80.21.85, ou par mail à [ophelie.caritey@ofb.gouv.fr](mailto:ophelie.caritey@ofb.gouv.fr)



#### 4.9 VENTE DE VIFS INTERDITE CHEZ DÉCATHLON



Cet été, nous avons appris la décision de la direction de Décathlon à Bessoncourt d'arrêter la vente de vifs. En tant que président de notre fédération départementale tout comme l'ensemble de notre Conseil d'Administration, nous déplorons bien évidemment cet arrêt. A l'origine, un groupuscule animaliste parisien milite pour le respect de la condition animale.

Au regard de nos 1 500 000 pêcheurs rattachés à notre seul réseau national, les quelques 600 adhérents revendiqués par cette association semblent bien dérisoires.

Néanmoins, notre volonté est de lutter farouchement contre toute atteinte à la pratique de notre passion en faveur de la pêche et de la protection du milieu aquatique. Nous avons la loi avec nous et nous veillerons avec attention à ce que nos élus politiques de tous bords ne la remettent pas en cause.

Malgré la décision de ce grand groupe commercial, nos adhérents peuvent trouver leurs vifs auprès de nos pisciculteurs locaux, voire de se les procurer par eux-mêmes en les pêchant sur nos nombreux parcours (rivières, étangs et canaux).

### 5 ALEVINAGE DES LOTS FEDERAUX 2024

LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Canal du Rhône au Rhin et Haute-Saône à Montbéliard	28/11/2024	Brochet	3 étés	120 kg	Pisciculture Beaume	1 721,76 €	<b>11 051,39 €</b>
		Sandre		90 kg		2 193,35 €	
		Carpe		965 kg		4 530,43 €	
		Gardon		380 kg		2 605,85 €	
Parcours Fédéraux rivière	29/03/2024	Truite arc en ciel	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume	967,50 €	<b>967,50 €</b>
Etang Animation Malsaucy	01/04/2024	Gardon	3 étés	40 kg		300,74 €	<b>300,74 €</b>
					<b>TOTAL</b>		<b>12 319,63 €</b>

## 6. COMMUNICATION

La communication de la Fédération se poursuit, avec la parution mensuelle de notre bulletin d'informations, les publications sur les réseaux sociaux, et également notre site internet.

### 6.1 PECHE INFOS 90

Cette année, notre mensuel a fêté ses 10 ans ! Réalisé depuis fin 2014 notre bulletin d'informations est envoyé aux pêcheurs ayant renseigné leur adresse électronique lors de l'achat de leur carte de pêche. Il est aussi disponible dans l'onglet « Archives » de notre site internet.

La commission communication, composée de 5 membres du Conseil d'Administration de la Fédération, se réunit tous les mois afin de valider le bulletin en cours, et de préparer le suivant.

En plus de notre mensuel, des newsletters sont envoyées de temps à autres pour des opérations spéciales, comme pour des opérations de nettoyage pour lesquelles nous faisons un appel à bénévoles, la préparation de l'ouverture de la pêche chez Décathlon, des éditions spéciales comme notre spécial "Ouverture pêche"...

### 6.2 SITE INTERNET

Notre nouveau site est en ligne depuis mi-décembre : <https://www.fede-peche90.fr/>



Les pêcheurs peuvent trouver toutes les informations relatives à nos AAPPMA (coordonnées, évènements...), à la réglementation de la pêche, divers documents (Réglementation, éphéméride, pêche infos), les actualités (ouvertures, stages ...) et des liens, comme par exemple, [cartedepêche.fr](http://cartedepêche.fr), la FNPF, les groupements réciprocaires...

## AGENDA DES AAPPMA

Découvrez la liste des événements et animations des AAPPMA du Territoire de Belfort

[Voir les événements](#)

## LES AAPPMA

[Voir la liste des AAPPMA du Territoire de Belfort](#)

[Liste des AAPPMA](#)

## RÉGLEMENTATION

Périodes d'ouvertures, taille réglementaire, plan d'eau accessible, découvrez toutes les informations pratiques pour une pêche légale

[Voir les réglementations](#)

## OÙ PÊCHER

Le Territoire de Belfort propose une diversité et une qualité de pêche excellente pour tous les amateurs. Découvrez l'ensemble des parcours (étangs, rivières) et préparez vos cannes à pêche !

[Voir où pêcher](#)

## APPRENDRE

La pêche est en constante évolution. Vous débutez dans la pêche, vous souhaitez vous familiariser à de nouvelles techniques de pêche ou tout simplement améliorer vos connaissances sur les milieux aquatiques, sur de nouveaux parcours.

[Le coin des débutants](#) [Les espèces](#) [Émissions Radio](#)

## PROTÉGER

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort, association reconnue d'utilité publique, a parmi ses missions principales, la charge de mettre en œuvre une politique de gestion et de protections des milieux aquatiques.

[La garderie](#) [Protéger](#)



La grande nouveauté reste la carte interactive qui permet de retrouver toutes les informations concernant les lots de pêche du département (catégorie, limites amont-aval, AAPPMA gestionnaire, lien pour accéder au règlement des étangs...), mais également la localisation de la Fédération Départementale, de nos AAPPMA et de nos dépositaires.

Un espace dédié aux AAPPMA leur permet, grâce à leur identifiant personnel, de télécharger de nombreux documents, et également de mettre en ligne leurs événements à venir tout au long de l'année.



Ce site sera mis à jour régulièrement et évoluera au fil du temps.

### 6.3 RESEAUX SOCIAUX : COMPTE ET PAGE FACEBOOK

Notre compte et notre page Facebook sont mis à jour régulièrement, et servent notamment à annoncer des événements particuliers, et ceci dans le but de toucher un maximum de pêcheurs : <https://www.facebook.com/Pecheur.fousse-magne> ou <https://www.facebook.com/Fdaappma90/>

Nous comptons désormais presque 5 000 "ami(e)s" sur notre compte, et près de 2 000 abonnés(es) qui suivent notre page...

Une page Instagram vient tout juste de voir le jour et commence à être alimentée. Abonnez-vous grâce au lien ci-après : <https://www.instagram.com/fdaappma90/>

## **7. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pour rappel, les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'ensemble de nos AAPPMA.

### **7.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION**

# Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 25 janvier 2024

18 heures – Ouverture de la séance

#### Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Olivier Chrétien, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly,

Absents excusés :

Yves Deschamp

Absents :

Cyril Dargelosse

Le **président** ouvre la séance et présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

### **1/ Bilan financier 2023**

#### Bilan financier 2023 + Budget prévisionnel 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
605330 Achat matériel téléphonie	-	2 316,96	-
606100 EDF, Eau	1 500,00	967,20	1 500,00

606200 Carburant, Lubrifiant outillage	7 000,00	6 740,15	7 500,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	1 000,00	810,06	1 000,00
606310 Achat équipement pêche	1 000,00	1 195,30	1 500,00
606320 Achat matériel pédagogique	6 850,00	5 308,00	1 500,00
606350 Fournitures diverses garderie	520,00	515,88	500,00
606400 Fournitures de Bureau	10 000,00	3 401,94	2 500,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	1 600,00	2 852,48	1 000,00
606501 Vêtement travail	1 450,00	1 431,87	2 000,00
606601 Achat matériel piscicole	150,00	-	3 620,00
606602 Achat nourriture pour cheptel	-	-	-
606603 Achat analyse / pharmacie	100,00	-	100,00
606604 Achat poissons alevinages	12 720,00	12 745,66	15 000,00
606800 Achat Fuel	2 500,00	2 503,13	2 500,00
<b>ACHATS</b>	<b>46 390,00</b>	<b>40 788,63</b>	<b>40 220,00</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
613500 Location bouteilles Air Liquide	150,00	147,14	150,00
613510 Location matériel Procom	3 620,00	3 619,74	-
615300 Ent. Rép. Etangs	720,00	720,00	-
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 000,00	930,05	1 500,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	1 730,00	606,60	1 780,00
616100 Assurance Transport	2 965,00	2 962,56	2 850,00
616200 Assurance Multirisques	1 400,00	1 391,62	1 450,00
618100 Documentation générale	1 500,00	1 436,61	450,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	1 800,00	1 768,60	2 000,00
622000 Honoraires	13 000,00	3 326,40	97 380,00
622700 Frais d'actes et de contentieux	-	-	-
623000 Pub / Achat dépliants pêche	780,00	776,40	800,00
623100 Annonces et insertions	2 000,00	908,04	1 000,00
623300 Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
623400 Cadeaux, médailles, coupes	1 000,00	673,00	500,00
625000 Déplacements : Congrès Réunion	2 500,00	2 116,31	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	3 500,00	3 779,32	3 500,00
625200 Frais déplacements indemnités	1 700,00	1 511,68	1 700,00
625700 Réceptions	4 000,00	4 662,70	5 000,00
626000 Frais de télécommunication	3 200,00	2 544,07	3 000,00
<b>CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>49 860,00</b>	<b>36 683,39</b>	<b>129 445,00</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
628200 Cotisations	1 850,00	2 045,30	2 100,00
<b>COTISATIONS PAYEES</b>	<b>1 850,00</b>	<b>2 045,30</b>	<b>2 100,00</b>
633300 Formation professionnelle	4 000,00	-	5 410,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 400,00	1 491,29	1 480,00
635100 Impôts locaux	3 500,00	3 351,20	3 250,00
<b>IMPOTS</b>	<b>8 900,00</b>	<b>4 842,49</b>	<b>10 140,00</b>
641100 Rémunération du Personnel	134 000,00	132 310,69	139 360,00

641300 Primes et Gratifications	-	-	-
645500 Cotisations à la MSA/Agrica	46 600,00	43 560,53	45 800,00
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>189 150,00</b>	<b>185 501,22</b>	<b>195 400,00</b>
657000 Subv diverses	9 350,00	150,00	12 230,00
657200 Soutien exceptionnel	1 320,00	1 320,00	2 500,00
657300 Subv. fédérale pr AAPPMA	54 400,00	53 493,24	55 700,00
<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>65 620,00</b>	<b>55 487,39</b>	<b>70 980,00</b>
661100 Intérêts des emprunts et dettes	310,00	282,74	250,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>310,00</b>	<b>282,74</b>	<b>250,00</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
613500 Location bouteilles Air Liquide	150,00	147,14	150,00
6811231 Amort des constructions	5 902,84	5 902,84	5 905,00
6811235 Amort des agencts de construction	3 078,26	3 078,26	1 800,00
681125 Amort du mat piscicole et technique	14 429,70	14 429,70	11 440,00
6811210 Amort du matériel animations	374,04	374,04	375,00
6811282 Amort du matériel de transport	10 041,06	10 041,06	10 045,00
681281 Amort des agencts divers	500,02	500,02	500,00
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>34 325,92</b>	<b>34 325,92</b>	<b>30 065,00</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>429 581,59</b>	<b>393 132,75</b>	<b>478 600,00</b>
<b>RESULTAT : BENEFICE</b>	<b>128 745,55</b>	<b>133 394,14</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>558 327,14</b>	<b>526 526,89</b>	<b>478 600,00</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
-------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------

706000 Prestation de service	820,00	856,56	150,00
706100 Pêche électrique	5 786,00	10 971,99	7 500,00
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708800 Rétrocessions AAPPMA	585,00	585,35	900,00
<b>VENTE DE PRODUITS</b>	<b>8 441,00</b>	<b>13 663,90</b>	<b>9 800,00</b>
741810 Subvention EHGO	20 500,00	20 509,73	26 180,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	-	200,00	200,00
741830 Subvention FNPF Actions	40 000,00	29 212,19	40 464,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	135 500,00	128 325,00	135 500,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	1 500,00	8 600,00	16 600,00
741850 Subvention ARP BFC	5 000,00	5 000,00	-
741860 Subvention Agence de l'Eau	127 600,00	92 946,00	105 000,00
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>331 100,00</b>	<b>285 792,92</b>	<b>324 944,00</b>

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONN REALISE AU		PREVISIONN
	EL 2023	31/12/2023	EL 2024
754000 Collectes, dons manuels	362,00	362,00	-
756100 Prod Cotisations Fédérales	55 000,00	58 005,40	56 000,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	29 000,00	30 493,40	33 000,00
758200 Prod Publicité / dépliant pêche	-	1 020,00	-
758300 Prod Gestion AAPPMA	300,00	314,02	300,00
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>84 662,00</b>	<b>90 194,82</b>	<b>89 300,00</b>
764000 Intérêts Comptes bancaires	1 083,95	3 568,90	8 500,00
768000 Autre Produit Financier	2 000,00	2 266,16	2 300,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 083,95</b>	<b>5 835,06</b>	<b>10 800,00</b>
770000 Prod exceptionnels	1 040,19	1 040,19	2 000,00
775000 Prod cessions d'éléments d'actif	130 000,00	130 000,00	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>131 040,19</b>	<b>131 040,19</b>	<b>2 000,00</b>
Reprise sur fonds propres	-	-	41 756,00
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.</b>	<b>558 327,14</b>	<b>526 526,89</b>	<b>478 600,00</b>
<b>RESULTAT : PERTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>558 327,14</b>	<b>526 526,89</b>	<b>478 600,00</b>

**Daniel Pastori** souhaiterait que la Fédération investisse dans un ordinateur portable pour le Président. Effectivement, depuis sa prise de fonction en 2019, Serge Philemon utilise son matériel personnel qui commence à montrer des signes de faiblesses récurrents.

**Le conseil d'administration** valide à l'unanimité l'achat d'un ordinateur pour le Président.

**Emmanuel Mauvilly** demande quel est le montant sur la ligne budgétaire « habillement » attribuée pour Céline.

**Serge Philemon** explique qu'il y a une somme que les salariés se répartissent.

**Emmanuel Mauvilly** souhaite et demande au président d'y inclure Céline Desvignes.

**Serge Philemon** précise que la fin du contrat avec Procom permettra pour 2024 d'économiser 3619.74 € par an.

Les études Téléos représentent quant à elles un important montant de 97380€, mais cette somme devrait être revue à la baisse en fonction de l'aboutissement ou non des projets envisagés.

**Olivier Chrétien** demande pourquoi les études sont à la charge de la fédération de pêche.

**Serge Philemon** explique que nous sommes tenues de faire effectuer des études de restauration pour les milieux aquatiques, mais nous retouchons par la suite un delta correspondant à 90% des sommes engagées en subvention de l'agence de l'eau.

**Le Président** informe les élus que le budget formation sera en augmentation suite à la demande du personnel comme la formation transport poissons, la scalimétrie, l'otolithe, QJIS et le SST.

**Serge Philemon** demande au conseil d'administration de statuer sur la rémunération du personnel pour 2024, le syndicat SNSAPL préconise une augmentation de 4 % soit une augmentation avec les charges d'un montant de 7 000€.

Après débats, le conseil d'administration décide d'allouer une augmentation des salaires à hauteur de 4 % et d'attribuer pour cette année une prime du partage de la valeur d'un montant de 700 € pour les 4 salariés.

Il est difficile de prévisionner sur les pêches électriques et cette ligne et sont souvent revue à la hausse comme à la baisse.

La recette des subventions collectivités territoriales est en augmentation avec 10 K€ du Conseil Départemental grâce à la convention signée mais attention cette somme est fixée à des objectifs.

Beaucoup de dossiers sont en cours mais des retards de paiement de l'Agence de l'eau sont très fréquents.

Forte augmentation de la ligne intérêts des comptes bancaires suites à l'ouverture des comptes à termes.

Le budget prévisionnel étant très prudent, nous programmons un déficit pour 2024 de 41 756 €

Serge Philemon présente maintenant le tableau ci-dessous du mode de répartition type FD68 que nos salariés souhaiteraient mettre en place afin de montrer que c'est le technique qui fait rentrer de l'argent à la fédération.

DEPENSES	Budget 2024	Réalisé 2023	RECETTES	Budget 2024	Réalisé 2023
ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT	106 055,80 €	- €	ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT	74 000,00 €	- €
RECIPROCITE	47 485,20 €	- €	RECIPROCITE	50 100,00 €	- €
SERVICE TECHNIQUE - MISSIONS & PRESTATIONS	189 385,00 €	- €	SERVICE TECHNIQUE - MISSIONS & PRESTATIONS	219 536,08 €	- €
AMORTISSEMENT	34 325,00 €	- €	AMORTISSEMENT	- €	- €
<b>BILAN</b>	<b>377 251,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>BILAN</b>	<b>343 636,08 €</b>	<b>- €</b>
			<b>DEFICIT</b>	<b>- 33 614,92 €</b>	<b>- €</b>
CHIFFRES BUDGET DECEMBRE 2023			CHIFFRES BUDGET DECEMBRE 2023		

Le **Président** précise que certains salariés estiment que la fédération reverse trop d'argent aux AAPPMA alors que l'on ne sait pas à l'avance si l'on sera positif ou non.

Le **Conseil d'administration** souhaiterait préciser aux salariés qu'effectivement ce sont les efforts de tout un groupe qui permet de faire rentrer de la manne financière à la fédération de pêche, mais ne pas oublier que ce sont grâce aux AAPPMA que les fédérations existent. Pas d'association, pas de fédération.

Le conseil d'administration n'apprécie pas que de tels propos soient véhiculés de la sorte.

## 2/ Synthèse des entretiens individuels :

Présentation des objectifs :

### Objectifs fixés pour Céline.

Publier au moins hebdomadairement un post sur Facebook

Planifier et soumettre au bureau les étapes de construction et de suivi budget

Mettre en place un questionnaire de satisfaction de nos clients + suivi

### Objectifs fixés pour Alain.

Effectuer des contrôles de terrain 1 à 2 jours par semaine

Monter un projet de remplacement du pick up (subventions)

Rechercher un plan d'eau sur le Sud Territoire

Construire un partenariat avec la SAFER en vue d'acquisitions de berges

### Objectifs fixés pour Marc V.

Effectuer 55 jours d'animation au Malsaucy

- Faire aboutir 10 fiches du SDDLPL à partir de sa proposition
- Réaliser 10 fiches ORP en 2024
- Mettre en place l'outil Mymaps sur le prochain site internet FD90

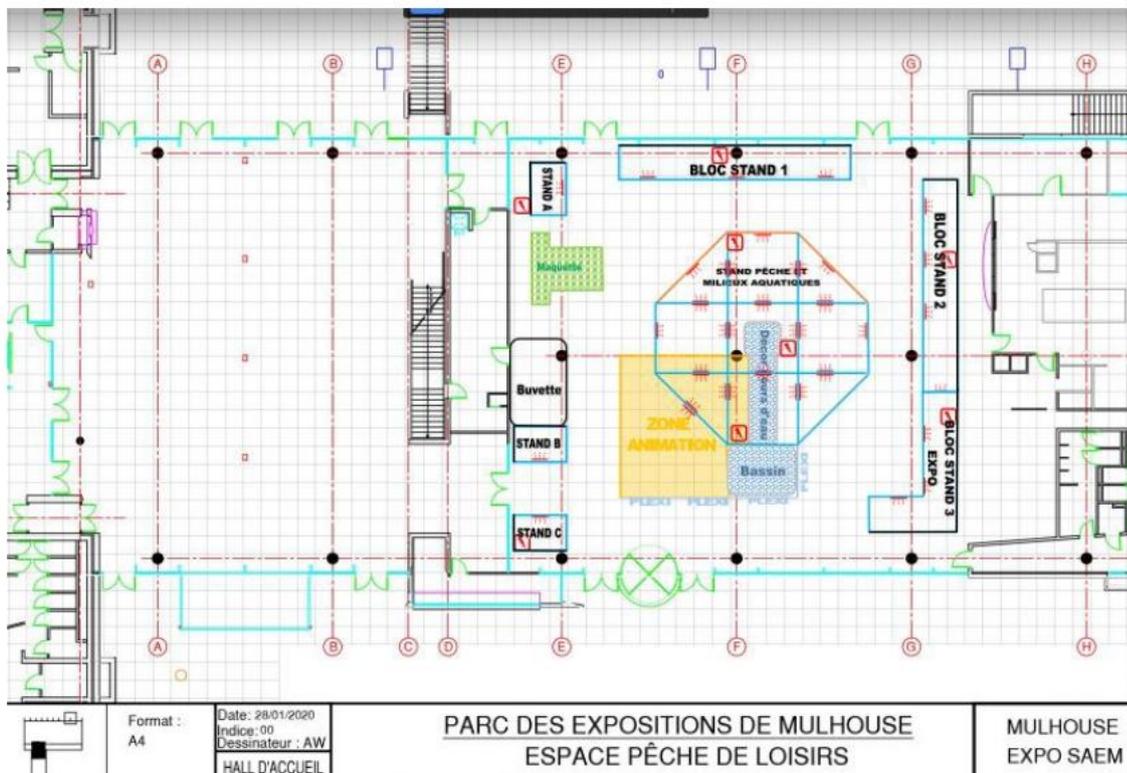
Objectifs fixés pour Marc H.

- Obtenir le versement de 50k€ de l'Agence de l'Eau et 20k€ de la FNPF
- Finaliser et diffuser le PDPG
- Débuter l'analyse scalimétrie après avoir évalué les pêches et le temps requis
- Etat des lieux du SDAGE qui sera à réactualiser

3/ Festivas 2024

**Parc des expositions de Mulhouse du 02 au 04 février 2024**

Définir qui participera ? (et quand?) à la gestion du stand FD90 et des diverses animations



**Le Président fédéral** précise que le coût du Salon est de 1 500 €. Une subvention de la FNPF et de l'ARP BFC d'un montant total de 1 000 € est attendue.

Voici la liste des participants :

Vendredi (jean marie, philippe, jacky, daniel et serge)

Samedi (philippe, daniel, serge, Nicolas, yves D)

Dimanche (Nicolas, Daniel, philippe, jacky, jean-marie, yves D)

#### 4/ Formation des élus

**Destinée aux présidents, trésoriers, voire secrétaires des AAPPMA**

**Articulée sur 3 axes :**



**Jeudi 08 et Samedi 10  
février 2024**

**29 participants  
inscrits à ce jour**

Serge Philemon informe les élus que 29 personnes sont inscrites à ce jour ce qui représente 10 AAPPMA.

#### 5/ Projet création d'un nouveau site internet

Prestataire	PHILOR 90000 Belfort SASU	CDC EXTERNE 90000 Belfort N° d'entreprise	ELIXIR 25000 Besançon SARL	NOVADIGITAL 69009 Lyon Aucune information	YELTI Besançon Aucune information
Création du site	4270 € HT 5124 € TTC	3320 € HT 3984 € TTC	4590 € HT 5508 € TTC	1400 € TTC ? 1500 € TTC ? (avec intranet)	1990 € TTC ? 2440 € TTC (avec intranet)
Hébergement	320 € HT / an 384 € TTC / an	140 € HT / an 168 € TTC / an	225 € HT / an 270 € TTC / an	240 € TTC ?	90 € TTC ?
Mise à jour sauvegarde	312 € HT / an 374,40 € TTC / an	690 € HT / an 828 € TTC / an	1800 € HT / an 2160 € TTC / an	100 € TTC ? (formation)	/
TOTAL	Année 1 = <b>5882,40 € TTC</b> Ensuite = <b>758,40 € TTC</b>	Année 1 = <b>4980 € TTC</b> Ensuite = <b>996 € TTC</b>	Année 1 = <b>7938 € TTC</b> Ensuite = <b>2430 € TTC</b>	Année 1 = <b>1840 € TTC</b> Ensuite = <b>240 € TTC</b>	Année 1 = <b>2530 € ?</b> Ensuite = <b>90 € TTC</b>
Remarques	Prix sans intranet Formation prévue Page facebook prévue Carte My maps prévu Newsletter prévue Facebook prévu Formulaire de contact Hébergement = 1 nom de domaine SSL, 100 GO espace disque, 10 adresses mail	Formation prévue Carte My maps prévu Proposition de design 1 nom de domaine en .fr ou .com Possibilité de création d'un intranet sans supplément	Réflexion sur l'ergonomie et la navigation, réalisation des ajustements sur la ligne graphique (8 allers/retours), 5 allers / retours pour les ajustements sur le contenu, slider photo, présentation automatique des publications facebook, formulaire de contact, carte interactive, inscription à la newsletter, intégration de documents PDF, bouton de redirection vers cartedepêche.fr, service analyse d'audience, développement d'un intranet fonctionnel	Formation prévue Création de maquettes personnalisées Intégration de l'onglet « espace AAPPMA » Téléchargement de documents PDF Carte My maps	Création charte graphique complète jusqu'à satisfaction client Gestion des actualités Galerie photo Module articles de presse Intégration My maps Intégration des podcast France bleue (si possible) Formation prévue Espace AAPPMA = 450 € / heure ???

Dans le cadre du projet d'un nouveau site internet, la fédération a lancé une consultation. A ce jour sur 8 sociétés consultées, nous avons le retour pour 6 d'entre elles.

Actuellement le choix s'oriente vers YELTI.

## 6/ Point ventes cartes 2024

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution au 24/01/2023 / 24/01/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	443	386	-57	-12.87%
Carte Personne majeure	125	105	-20	-16.00%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	568	491	-77	-13.56%
Carte Découverte Femme	20	14	-6	-30.00%
Carte Personne mineure	58	37	-21	-36.21%
Carte Découverte -12 ans	41	33	-8	-19.51%
Carte Hebdomadaire	0	1	+1	--
Carte Journalière	8	9	+1	+12.50%
Total Cartes de Pêche	695	585	-110	-15.83%
Autres options	137	113	-24	-17.52%
Total cartes de pêche + options	832	698	-134	-16.11%

A ce jour, les cartes de pêche sont en baisse de -15% par rapport à 2023.

## 6/ Questions diverses

Projet FNPFF/FFPS/GIFAP de circuits de compétitions à destination des jeunes

Circuits	Leurres Junior (nom provisoire)	Coup Junior (nom provisoire)
Techniques	- Pêche aux leurres au lancer du bord	- Multi-pêches coup/toutes techniques confondues ➤ Canne au coup jusqu'à 10m ➤ Moulinet autorisé (flotteur + feeder + method-feeder)
Âges concernés	- 18 ans ou moins	- 15 ans ou moins
Classements par tranches d'âges	- Les moins de 14 ans - Les 14-18 ans	- Les moins de 10 ans - Les 10-15 ans
Manches niveau départemental	<b>Au minimum, 2 manches qualificatives de 3 heures par circuit.</b> Possibilité de faire plus de manches : Dans tous les cas, le vainqueur départemental et les qualifications pour le niveau régional se font au cumul de points sur les 2 meilleures manches du participant.	

Il est demandé au conseil d'administration de se positionner sur ces circuits de compétitions à destination des jeunes pour le Territoire de Belfort.

**Le conseil d'administration** valide ce projet.

**Serge Philemon** informe le CA que l'ARP 2024 est signé et entre en vigueur immédiatement.

**Emmanuel Mauvilly** confirme que l'AG de la fédération se tiendra à Anjoutey le 06 avril 2024.

**Fabien Tirole** pour la PAZ contre l'interdiction de la pêche au vif et la vente des poissons vivants notamment chez les Decathlon.

Quelle est la position de la FNPFF ? Le président fédéral explique que les fédérations départementales montent au créneau et que nous n'avons pas tous les retours au niveau de Paris. Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, nous n'avons pas encore de ministre désigné.

**Fabien Tirole** souhaiterait faire remonter une doléance de l'équipe garderie.

Ils désireraient une revalorisation de l'indemnité mise en place pour l'équipe.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de passer la ligne budgétaire afférente à 800€/an.

Fin des débats à 21h00

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



Le Président

Serge Philemon





# Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 28 mars 2024

18 heures – Ouverture de la séance

## Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Olivier Chrétien, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly,

Absents excusés :

Yves Deschamp

Jean-marie Lechenne – pouvoir donné à Serge Philemon

Absents non excusés :

Cyril Dargelosse

Le Président ouvre la séance. Il remercie les administrateurs présents.

Emmanuel Mauvilly aura quelques minutes de retard.

Le Président met au vote le dernier procès-verbal du 25 janvier 2024.

**Il est adopté à l'unanimité**

## 1/ Préparation Assemblée Générale FD 90

Samedi 06 avril à 15h.

Céline Desvignes s'est rendue préalablement sur place afin de vérifier l'ensemble des équipements disponibles.

La télévision sera prise au cas où les tests visuels de la projection ne seraient pas concluants.

Invités ayant confirmé leur présence :

Mr Vallverdu / Vice-président CD90

Mr Laucher / DDT90

Mr Groubatch / FNE90

Mr Jacques / FDC90

Mr Pannier / Président ARP BFC

Mr Gaussin / Secrétaire FD70

Mr Convercy / SOFIGEC

**Serge Philemon** précise qu'aucun vœu n'a été reçu de nos AAPPMA à ce jour.

5 personnes seront récompensées lors de cette assemblée générale à savoir :

Mr Philippe Chipeaux / Garderie Fédérale

Mr Philippe Peltier / Trésorier AAPPMA Belfort / Bavilliers

Mr Emmanuel Mauvilly / Président AAPPMA Anjoutey

Mr Christian Mudry / Président AAPPMA Courtelevant

Mr Jean-Marie Luthringer / Trésorier AAPPMA Lepuix

**Le président** demande que chaque président de commissions présente les actions effectuées en 2023.

**Emmanuel Mauvilly** précise que Patrick Lamielle devrait confirmer sa présence avec son épouse pour le repas.

Il demande si les 2 pêcheurs d'Anjoutey qui vont préparer la salle pour l'AG peuvent y assister.

**Serge Philemon** répond par l'affirmative.

## 2/ Point visites d'étangs

Rencontre avec la SAFER, son aide mutuelle peut nous être bénéfique afin de trouver un étang plus rapidement.

2 étangs ont été prospectés à savoir l'étang Grandjean à Etueffont et l'étang Bernite à Suarce.

**Serge Philémon** présente les points forts et les points négatifs de chaque plan d'eau et explique qu'ils ne correspondent malheureusement pas à nos attentes.

## 3/ Démarche atteintes environnementales

Restitution réunion du 20/02 avec Mme KELLER / substitut du procureur à Besançon

Besoin de centraliser les remontées avec toutes les associations environnementales => 1 seul interlocuteur par dossier

Synthèse réunion des associations environnementales du 25/03

## 4/ Formation des élus

La formation des élus (présidents, trésoriers, secrétaires) a eu lieu en 2 séances le 08 et 10 février au sein de la fédération.

C'est au total 31 participants qui ont participé à cette formation articulée sur 3 axes :

- Le réseau associatif de la pêche, le loisir pêche
- Le grand cycle financier, les partenaires
- La politique de l'eau

Soit au total 12 AAPPMA représentés.

Des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux participants. 19 participants nous l'ont retourné.

Taux de satisfaction :

- 77.44 % des participants ont été très satisfaits
- 17.30 % des participants ont été satisfaits
- 5.30 % des participants ont été peu satisfaits (disposition salle, manque formation CMS, ...)

**Emmanuel Mauvilly** regrette seulement que nous n'ayons pas accès à certains liens présentés en formation tels que les bibliothèques mises en ligne par la FNPF.

**Serge Philémon** précise que seules les fédérations départementales (salariés entre autres) ont un accès afin d'éviter toutes divulgations d'informations qui pourraient être utilisées à notre rencontre comme cela a déjà été le cas.

## 5/ Bilan Ouvertures 2024

Bilan des contrôles garderie

3 Binômes avec gardes-champêtres du Grand Belfort

150 pêcheurs contrôlés qui ont apprécié cette opération => RAS

7 pêcheurs contrôlés l'après-midi sur Giromagny

4 avertissements réalisés (2 sans carnet de capture et 2 pêcheurs de Bessoncourt n'ayant pas la carte de Giromagny)

1 PV dressé sur Lepuix pour 2 infractions 3ième classe (absence de CPMA et de carte AAPPMA)

Le partenariat avec les gardes-champêtres sera reconduit lors de l'ouverture du brochet

Confusion sur Delle avec 2 pêcheurs s'étant vantés d'avoir pris 52 truites la semaine avant l'ouverture !!! (Journée truites en seconde catégorie le samedi précédant et message Facebook La Plongéotte)

**Emmanuel Mauvilly** regrette une nouvelle fois que personne ne vient contrôler sur ces lots.

Echo carnet de capture : problème pour la distribution des carnets.

Fin septembre, retour et analyse des carnets de captures.

## Bilan ouverture / vente cartes 2024

Tableau de bord à la date du 29/03/2023

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution au 29/03/2023 / 27/03/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	611	628	+17	+2.78%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	1 077	1 087	+10	+0.93%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>1 688</b>	<b>1 715</b>	<b>+27</b>	<b>+1.60%</b>
Carte Découverte Femme	76	76	0	0.00%
Carte Personne mineure	189	194	+5	+2.65%
Carte Découverte -12 ans	172	200	+28	+16.28%
Carte Hebdomadaire	4	4	0	0.00%
Carte Journalière	78	75	-3	-3.85%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>2 207</b>	<b>2 264</b>	<b>+57</b>	<b>+2.58%</b>
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	3	2	-1	-33.33%
Autres options	273	252	-21	-7.69%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>2 483</b>	<b>2 518</b>	<b>+35</b>	<b>+1.41%</b>

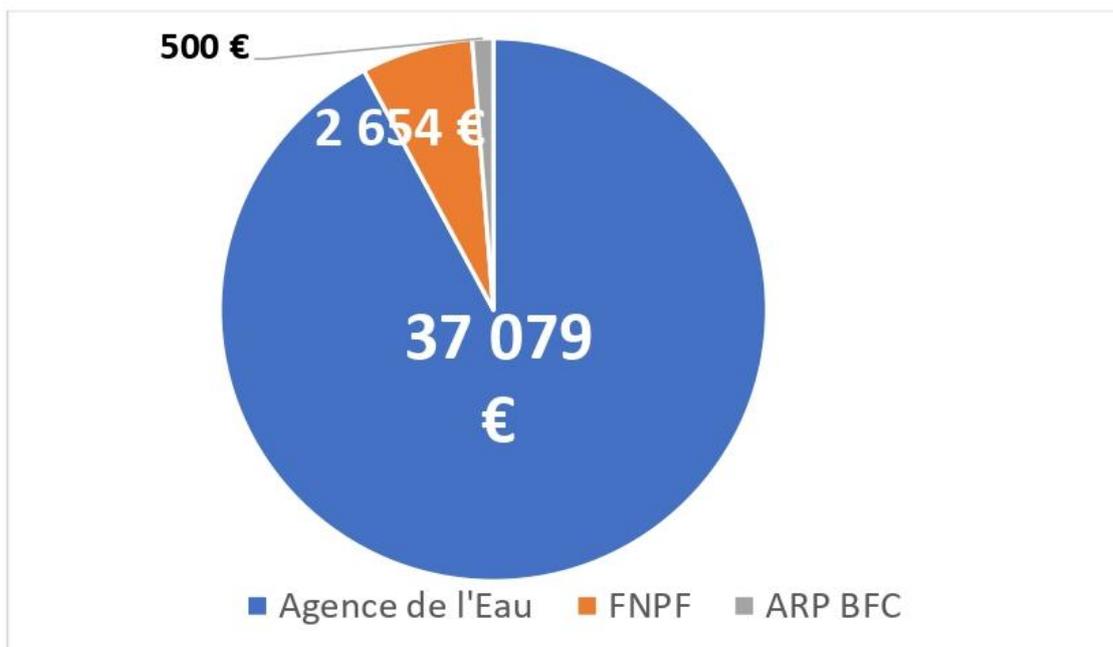
Le **président fédéral** est satisfait de ce début d'année qui est en hausse de 2.58 % au 29 mars 2024, mais reste néanmoins prudent car cette satisfaction s'explique par des rivières / étangs très bien remplis (niveau d'eau correct). En espérant que nous ne revivons pas d'épisodes de sécheresse comme ces dernières années.

## Questions diverses :

### Bilan subventions / actions 2024

40 233€ obtenus à ce jour

+ 38 727€ en attente paiement



## DOSSIER RESEAU PISCICOLE 2017

- 9 stations inventoriées
- 17306 poissons pour 227 kg capturés
- 1176 lignes de saisies contrôlées
- 1 rapport de 112 pages
- 74 jours de travail pour l'équipe technique
- Dont 44 jours d'analyses et de valorisations
- 0.37 ETPT
- Pour une valeur estimée (tarif FNPF) de 23 850 euros
- Pour un financement de 2 342 euros de la FNPF
- Et de 17 626 euros pour l'agence de l'eau.



## DOSSIER ACCORD CADRE 2022

- 4 Axes de travail
- 1-Têtes de réseau = programmation
- 36 jours réalisés pour 8 400 euros
- 2 et 3 – Etudes milieux et propositions d'actions
  - 123 jours réalisés pour 26 800 euros
- 4- Education à l'environnement
- 7 jours réalisés pour 1650 euros.

• **Soit un total de 198 jours en 2022 pour 36 850 euros**



### Projet renouvellement Toyota :

Retours collectivités pour subventions accordées si remplacement 4x4 (rappel coût 39k€)

CD90 = 4k€

CCVS = 2k€

Grand Belfort = 5k€

Revente estimée de 10 à 12K€

**Le conseil d'administration** ne souhaite pas aller plus loin sur le projet de renouvellement du 4\*4 pour l'instant.

**Serge Philémon** informe les membres du CA que la 4\*4 a subi un sinistre en stationnement sans tiers.

Phare + carrosserie 1 100 € de réparations estimées

Franchise 180 €

### Bilan de l'opération JLNP du 23 mars dernier

**J'aime La Nature Propre** : Le président remercie l'ensemble de nos bénévoles ayant participé à cette action où plus de 26 communes étaient impliquées aux côtés de la FDC90 et de l'ensemble de nos AAPPMA.

### **Rappel des règles de base aux AAPPMA**

Retour des rapports d'activité (1 non reçu), des statuts modifiés (4 non transmis),

Période arrêt coupe des arbres et buissons pour protéger la nidification.

Enfin, il est rappelé que nous devons nous assurer qu'en cas de journée pêche eau libre les pêcheurs disposent d'une carte avec CPMA et respectent le quota de poissons en accord avec l'ARP !

## **Demande prêt financier d'un de nos salariés**

**Le président fédéral** explique aux administrateurs que l'un de nos salariés nous a sollicités pour un prêt financier.

Des demandes de renseignements ont été faites auprès de notre expert-comptable et de la SNSAPL afin d'avoir les obligations de chacun, les démarches administratives légales auprès de l'URSAAF...

L'ensemble des éléments sont présentés aux administrateurs afin de pouvoir prendre part au vote vis-à-vis de cette demande.

**Le conseil d'administration** ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande d'un point de vue d'égalité de traitements des salariés et estime que la fédération de pêche n'est pas un organisme financier.

**Fabien Tirole** demande si la fédération est au courant des difficultés que rencontre l'association de pêche privée de Châtenois les Forges.

Niveau fédéral, aucune information ne nous a été remontée

**Emmanuel Mauvilly** revient sur la problématique de la Cass'Autos d'Anjoutey et demande à quel moment cet établissement va être sanctionné une fois pour toute.

**Nicolas Jardot** demande si la fédération est informée des travaux envisagés sur le Rhone au niveau de la commune d'Auxelles-Bas par la communauté de communes des Vosges du Sud, car plusieurs expropriations vont avoir lieu afin de faire les travaux.

**Serge Philémon** va se renseigner car il n'est pas au courant.

Fin de l'ordre du jour à 20h30

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



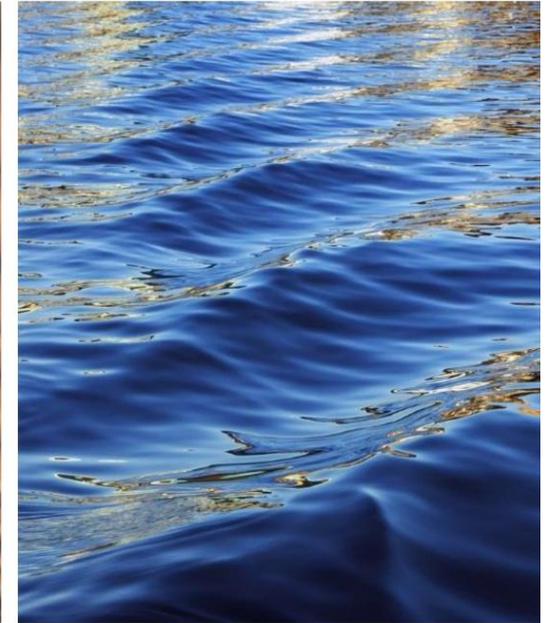
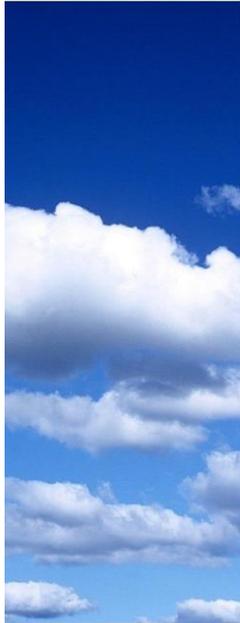
Le Président

Serge PHILEMON





# Conseil d'Administration extraordinaire FD90 du 24 mai 2024



## Ordre du jour

- **Projet acquisition étang Béthuy (visite sur site)**
- **Questions diverses**



# Participants

## Présents :

Daniel PASTORI - Pascal JARDOT – Jacky DUVIN – Jean-Marie LECHENNE –  
Pascal GUITTARD – Yves DESCHAMP – Philippe DUPRE – Serge PHILEMON  
(Marc HANNOTIN – Marc VAUTHIER – Alain GEOFFROY => en support  
technique)

## Absents excusés :

Nicolas JARDOT (procuration Pascal JARDOT) – Yves NOVIER – Cyrille  
DARGELOSSE – Thierry LUTTRINGER – Olivier CHRETIEN (procuration  
Daniel PASTORI) – Emmanuel MAUVILLY (procuration Jacky DUVIN)

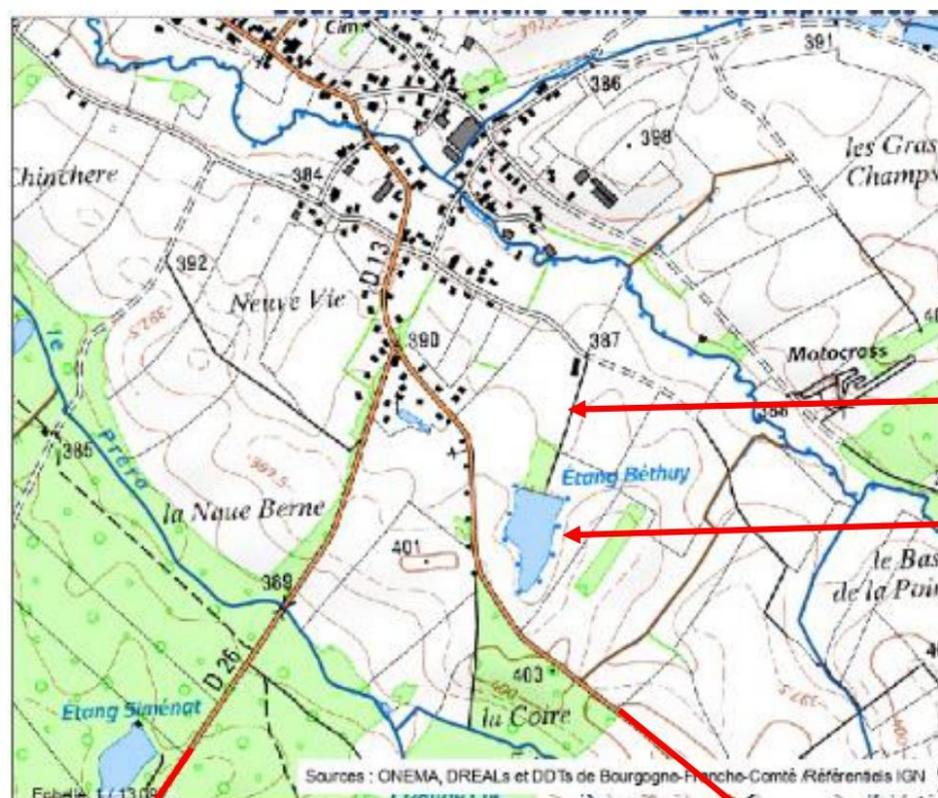
## Absent non excusé :

Fabien TIROLE



# Point sur les visites d'étangs

## Etang Béthuy à Suarce



Chemin d'accès

Étang Béthuy

Direction Faverois

Direction Lepuix Neuf

# Point sur les visites d'étangs

## Etang Béthuy / cadastre



Parcelles 229 – 232 -233 et 234



## Point sur les visites d'étangs

### AVANTAGES

3ha de terrain	Localisation Sud Territoire
2ha d'eau sur étang principal	Accès très pratique
Profondeur 2,2 à 1m	Entretien parfait par le proprio
Alimentation par ruissellement	Cabanon tout confort
Pourtour étang praticable	Raccordé électriquement + triphasé
1 carrière	Réserve d'eau épurée 1500l
Étang en eau close	Chauffage bois
Possibilité parking important	Forte présence de grosses carpes, gardons, perches et quelques brochets
Présence d'un plancher 4x4m sur vidange	Pas de poissons-chats

Prix 116 500€

## Point sur les visites d'étangs

### INCONVENIENTS

Pas de moine	Etang non régularisé
Dernière vidange > 10 ans	Déversoir orage à agrandir + grille inadaptée
2 à 3 ans pour le remplir	Propriétaire Bernard GILOMEN (80ans) exige de rester
l'eau baisse de 40 à 50cm l'été	Présence de perches-soleil
Ligne électrique traversante	Présence de châtaignes d'eau

## Point sur échanges / négociations

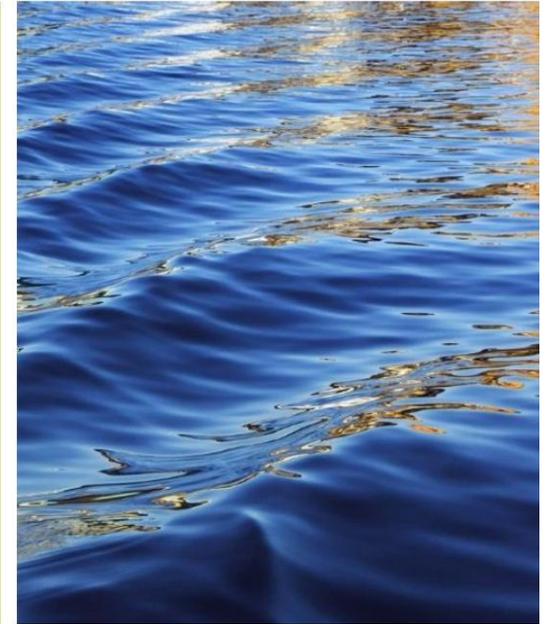
- ✓ Mr Gilomen souhaite vendre pour éviter des tracasseries administratives à ses enfants (suisses). Il n'a aucun pb financier.
  - ✓ Il impose de rester dans son cabanon tant que sa santé le lui permet
  - ✓ En contrepartie, il souhaite continuer à entretenir à ses frais la propriété (il dispose de tous les outils y compris pelleuse, tracteur tondeuse et tout le matériel de bucheronnage. Nous y voyons un avantage non négligeable incluant une surveillance permanente du site.
  - ✓ Plusieurs possibilités sont envisagées
    - achat en viager => rapidement abandonné car il resterait toujours propriétaire jusqu'à son départ
    - achat au prix de **116 500€** et il nous paierait un loyer de l'ordre de **200€** mensuels => pas retenu car quid si pb de paiement loyer + contraintes administratives (impôts)
    - achat revu à la baisse si mise à disposition gratuite du cabanon => il nous propose un prix plancher à **96 500€**
    - taxe foncière **332€** à notre charge par contre, il assumera financièrement les charges personnelles (électricité, vidange fosse septique, ...)
  - ✓ Après visite de Mr Pabisiak /DDT en date du 17/05/24, confirmation éléments suivants :
    - établir un dossier de **déclaration d'existence** à la fois pour l'étang mais aussi un autre pour la carpière
    - l'étang n'est pas connecté au réseau hydrographique et est donc considéré en **eau close**
    - **pas besoin d'un moine** mais le **déversoir d'orage** est sous dimensionné et un calcul est à faire pour le mettre en conformité ainsi que la **grille** qui n'est pas adaptée
- Après réunion équipe FD90 du 23/05, l'étang et la carpière sont **fondés en titre** => un courrier + copie carte à la DDT suffisent

## Synthèse

- ✓ Cet étang présente de nombreux atouts au regard du prix proposé
- ✓ En cas d'achat, le notaire devra formaliser la convention qui sécurisera les 2 parties
- ✓ A noter que pour le financement, nous pourrions obtenir 60% du montant total. Cependant, après contact du président de l'EHGO les limites fixées pour obtenir une subvention fixées à un achat mini de **75k€** pour **4ha mini** ne sont pas atteintes et nous ne bénéficierons pas des **40k€** espérés. Par contre, potentiel de **10k€ à 20k€** (si projet labellisation) de subvention par la FNPF.



# Questions diverses



## Interventions administrateurs

**MH => présence d'écrevisses?**

Voir avec le propriétaire possibilité de poser une nasse et vérifier les éventuelles souches présentes

**JD et PD => bien formaliser avec le propriétaire ce qu'il laisse exactement à son départ**

**AG => lui demander aussi si l'on pourrait avoir l'un des cabanons pour stocker du matériel dès l'achat**

**JML => voir pour faire borner la propriété (qui paye?)**

**JML => est-ce que le champs de maïs est drainé?**

**MH => faire une bathymétrie pour confirmer les profondeurs annoncées**

**MH => fort développement de la châtaigne d'eau qui est une espèce protégée !!! `voir avec agents d'état si moyen de réguler + renégocier le prix avec le propriétaire**

**AG => établir un compromis de vente en listant les points suspensifs**

## Interventions administrateurs

JD => en cas d'achat, comment voyons nous la suite? Gestion par une AAPPMA ou par la FD?

MV => c'est à la FD de définir le cadre via l'équipe technique puis validation ou non par le CA

AG => avance l'idée que cet étang fédéral pourrait être utilisable pour toutes les AAPPMA qui le souhaitent afin d'y réaliser des animations, manifestations, ...

## Conclusion

Malgré les nombreux points positifs constatés, le fort développement de la châtaigne d'eau sur le site en 15 jours est inquiétant d'autant que cette plante apparaît protégée.

Cela a forcément changé les aprioris et nous amène à revoir notre positionnement.





# Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 23 juillet 2024

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Olivier Chrétien, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly, Jean-marie Lechenne.

**Absents excusés :**

Yves Deschamp

**Absents non excusés :**

Cyril Dargelosse

**Le Président** ouvre la séance. Il remercie les administrateurs présents.

**Le Président** met au vote le dernier procès-verbal du 28 mars 2024.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour de ce conseil d'administration, **Serge Philemon** souhaite transmettre quelques informations au conseil d'administration.

**Il** annonce le décès de Raymond Kisel à l'âge de 90 ans, ancien vice-président de la Fédération de pêche du Territoire de Belfort pendant 2 mandats et président du Club mouche quand il se déroulait au lieu-dit l'Emprunt 9.

**Il** revient également sur la démission de Monsieur Yves Novier du conseil d'administration de la fédération 90 ainsi que de son poste de Président de l'AAPPMA de Giromagny.

A la suite d'un CA extraordinaire de l'AAPPMA et de la nomination d'un nouveau bureau, Thierry Luttringer a été élu Président de l'AAPPMA.

**Le Président Fédéral** le félicite pour sa nomination et son engagement.

## Restitution Assemblées Générales Nationales

Le Président résume les points importants des Assemblées Générales Nationales auxquelles il a participé.

### Synthèse SNSAPL du 22/06/2024 à Paris

- Mise en place de 3 webinaires d'ici fin d'année pour nous former en cas de rupture de contrat de travail (démissions, licenciements, retraites, ...)
- Echanges très tendus avec les syndicats pour avancer sur la nouvelle convention collective
- Augmentation des cotisations mutuelle suite à système déficitaire
- Augmentation de la cotisation au SNSAPL qui va passer de 0,05% à 0,1% de la masse salariale
- Cotisation formation professionnelle va passer en 4 ans de 1% à 4,1% de la Masse Salariale !!!
- Prochains sujets : égalité professionnelle, temps partiel, cahier des charges mutuelle, handicap, ...
- L'ensemble des coûts supplémentaires liés à ces changements pourraient être de l'ordre de +15% de la masse salariale !!!

**Serge Philemon** alerte les membres du CA sur ces augmentations qui vont alourdir significativement la masse salariale de notre fédération. Il faudra rester vigilant si ces augmentations sont confirmées cela impactera grandement nos prochaines décisions financières.

### Synthèse FNPF du 24/06/2024 à Paris

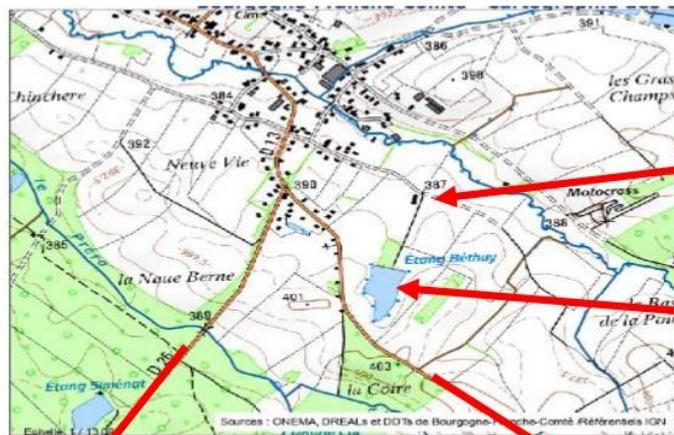
- Baisse ventes de cartes 2024 au 24/6 = -5,43% (soit -1,2M€ de recettes CPMA)
- Prix cartes 2025
  - Carte interfédérale à 112€ (+1€ CPMA et +1€ qui sera reversé aux FD)
  - Carte Majeur à 86€ (+1€ CPMA)
  - Carte Femme à 41€ (+1€ CPMA)
  - Carte Mineur à 26€ (+1€ CPMA et +1€ rattrapage erreur 2024)
  - Carte Découverte à 7€
  - Carte Hebdomadaire à 36€ (+0,20€ CPMA et +0,80€ pour les FD)
  - Carte Journalière à 14,20€ (+0,20€ CPMA)
- Avis favorable du ministère pour reprendre les tirs de régulation du cormoran sous réserve prouver impacts sur espèces protégées et lieux concernés (un dossier support nous sera transmis par la FNPF)
  - Répondre aux attaques animalistes en mettant en avant nos actions en faveur de la protection des milieux aquatiques
  - Etude sur impact amorçage => 50 molécules plastiques retrouvées !!!
  - Le clinostomum (parasite de la perche) peut se transmettre à l'homme !!!
  - Création d'un grand salon national à Nantes en 2025 incluant le GIFAP
  - 40 000 mails à venir pour démarcher les Comités d'Entreprise
  - Procédure en cours pour dématérialiser les demandes de subventions

- Enquête Harris estime que 86% des français ont une « bonne » voire « très bonne image de la pêche de loisir »

Une nouvelle fois, le CA de la FD90 s'insurge de cette nouvelle augmentation.

## Point sur démarches étang Béthuy à Suarce

### Localisation



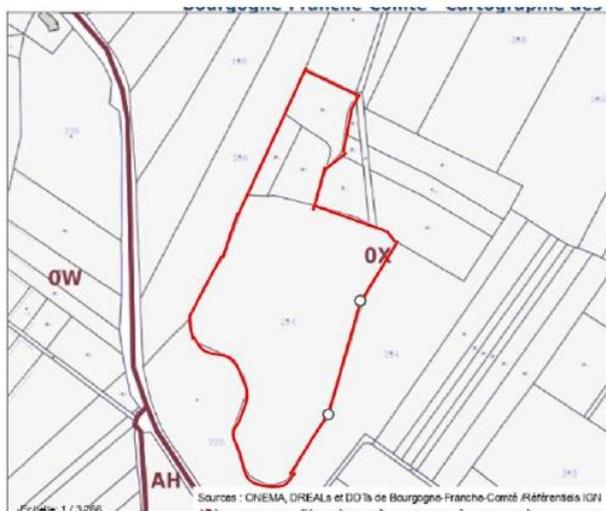
Chemin d'accès

Étang Béthuy

Point sur démarches étang Béthuy à Suarce  
Direction Faverois

Direction Lepuix Neuf

### cadastre



Parcelles 229 – 232 -233 et 234

## Point sur les visites d'étangs

### AVANTAGES

3ha de terrain	Localisation Sud Territoire
2ha d'eau sur étang principal	Accès très pratique
Profondeur 2,2 à 1m	Entretien parfait par le proprio
Alimentation par ruissellement	Cabanon tout confort
Pourtour étang praticable	Raccordé électriquement + triphasé
1 carpière fondée en titre	Réserve d'eau épurée 1500l
Étang en eau close fondé en titre	Chauffage bois
Possibilité parking important	Présence de grosses carpes, gardons, perches et quelques brochets
Présence d'un plancher 4x4m sur vidange	Pas de poissons-chats

Prix fixé à 96 500€

### Point sur derniers échanges / négociations

- ✓ **Mr Gilomen a listé ces exigences :**
  - rester dans son cabanon tant que son autonomie le lui permettra (pour rappel, il a 80 ans)
  - pouvoir accéder au cabanon sans entrave du chemin notamment sur la digue
  - zone sans pêche devant le cabanon (du chêne mort au dernier cabanon sur la digue)
  - pouvoir continuer à couper les arbres morts (avec notre accord)
  - pas d'utilisation de l'électricité par les pêcheurs (sauf pour nous si animation)
- ✓ **En contrepartie, il souhaite continuer à entretenir à ses frais la propriété (il dispose de tous les outils y compris pelleuse, tracteur tondeuse et tout le matériel de bucheronnage.**

### Synthèse

- ✓ Le point noir reste la présence envahissante de la châtaigne d'eau (test d'élimination en cours par le propriétaire)
- ✓ En cas d'achat, le notaire devra formaliser la convention qui sécurisera les 2 parties
- ✓ A noter que pour le financement, nous pourrions obtenir **60%** du montant total. Cependant, après échanges avec le président de l'EHGO les limites fixées pour obtenir une subvention ont été modifiées afin que nous puissions réaliser cet investissement. De ce fait, nous pouvons espérer une subvention de **40k€** auxquels nous pourrions ajouter **10k€ à 20k€** (si projet labellisation) de subventions par la FNPF.
- ✓ Les frais de notaire seront à notre charge soit **8%** du coût d'achat

Le Président explique que cet étang cochaît beaucoup de cases positives jusqu'à la visite.

Olivier Chrétien demande s'il faut faire noter une clause pour le matériel et outils, faut-il le faire noter à l'acte de vente ?

Plusieurs administrateurs reviennent sur le problème de la châtaigne d'eau (problème principal) et demande qui va entretenir l'étang une fois que le propriétaire ne sera plus en mesure de le faire?

Jean-Marie Lechenne demande quelles sont les AAPPMA qui pourraient s'en servir. Les consulter, faire un sondage.

E. Mauvilly demande un chiffrage pour le rendre propre à la pêche, faire une étude.

Olivier Chrétien demande qu'un test pêche à l'étang soit réalisé afin dans connaître le milieu et les poissons qui s'y trouvent.

Le Conseil d'administration se laisse le temps à la réflexion et d'avoir mené une étude sur plusieurs points dont l'aspect financier.

### Point Finances

Suite à la commission finance qui s'est tenue dernièrement, le bilan est présenté au Conseil d'administration afin de faire un point au 30 juin 2024 des dépenses et recettes d'exploitation vis-à-vis du budget prévisionnel 2024 voté en début d'année.

### Point finances

Dépenses d'exploitation	Prévisionnel 2024	Réalisé au 30/06	Situation 2024	Commentaires
Achats (carburant, poissons, matériel, ...)	40 520€	10 422,79€	35 600€	Matériel étude truite ne sera pas réalisé (-2500€) et réel fuel -600€ (pourant trop cher)
Charges extérieures	128 695€	21 528 49€	114 784,26€	Études Téléos (-15k€) + 420€ carnet capture truite
Cotisations	2 100€	1 726,28€	2 100€	(SNSAPL / AR / UB / ...)
Impôts	10 140€	3 469€	8 535€	Formations « manipulation poissons » (pas réalisée) et « scalimétrie » (coût = 0)
Charges sociales	195 400€	99 812,99€	198 232,18€	Ajout prime 2 800€ aux salariés
Charges de gestion	70 980€	36 006,16€	70 980€	(Subventions aux aappma)
Charges financières	750€	110,06€	750€	Intérêts emprunt et impôts sur CAT
Amortissements	28 305€	27 644,34€	27 644,34€	Arrêt amortissement sondes 2023
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>476 890€</b>	<b>200 716,78€</b>	<b>458 625,78€</b>	

### Point finances

Produits d'exploitation	Prévisionnel 2024	Réalisé au 30/06	Situation 2024	Commentaires
Ventes de produits	9 800€	5 254,18€	10 604,18€	+800€ suite refacturation formation et tenues GPP
Subventions reçues	324 944€	186 025,99€	333 564€	+10€ subvention EHGO et -1,5k€ subvention mairie Fontaine (travaux non réalisés)
Produits de gestion	89 600€	73 585,77€	89 759,37€	(cartes de pêches)
Produits financiers	10 800€	829,42€	10 800€	(intérêts sur comptes bancaires)
Produits exceptionnels	2 000€	360€	360€	-1640€ formation SST
Transferts de charges	0€	32,18€	32,18€	Indemnités journalières suite arrêt CD
Reprise sur fonds propres	40 000€	0€	0€	(pour équilibrer les comptes)
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>476 890€</b>	<b>266 087,54€</b>	<b>458 625,78€</b>	

**Déficit prévisionnel 40k€ est ramené au 30/06 à 13 506,05€**

**Olivier Chrétien** précise qu'il faudrait demander via la commune de Fosseماغne pour de l'achat groupé en fuel.

## Junior Fishing Tour

**Serge Philemon** revient sur le Junior Fishing Tour.

Pour 2025, des circuits de confrontation jeunes coup/leurres.

A ce jour, 70% des fédérations départementales sont impliquées.

Il faudra demander aux AAPPMA si elles ont des jeunes qui souhaitent participer.

Participation 2€, communication aux AAPPMA.

A partir des livraisons reçues dans les FD participantes à l'édition 2024/2025, nous constatons que les lots fournis par le GIFAP sont conséquents et de qualité. Énormément de matériel pour les vainqueurs ainsi que pour chaque participant qui recevra un kit matériel compétition selon la technique (soit leurres/coup).

## Questions diverses

**Emmanuel Mauvilly** demande au Président s'il compte un jour acheter un ordinateur.

Comme voté à l'unanimité par le conseil d'administration (voir compte-rendu précédent), le Président travaille depuis sa première prise de fonction avec son ordinateur personnel qui présente de plus en plus des signes de fin de vie.

Le Président fédéral s'engage à investir dans un ordinateur afin de mener à bien ses missions fédérales. Ce matériel sera bien entendu propriété intégrale de notre fédération.

**Le conseil d'administration** prend acte de cet engagement

**Serge Philemon** informe les membres du conseil d'administration d'une demande de subvention exceptionnelle de l'AAPPMA Belfort-Bavilliers pour l'achat d'une tronçonneuse.

Il précise que sur le budget 2024, seule une demande fin 2023 a été reçue de l'AAPPMA Bessoncourt et qui sera réglée cette année. Pour l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers, si le CA valide cette demande, elle sera payée pour 2025.

**Le CA** valide à l'unanimité la demande de subvention exceptionnelle de l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers.

Les panneaux de Giromagny pour le changement de la taille de la truite ont été payés par la Fédération car placés sur des lots fédéraux.

**E. Mauvilly** revient sur la problématique de certains individus qui n'arrêtent pas de tenir des propos diffamatoires à son encontre.

Il souhaite qu'un courrier soit fait à ces personnes pour demander l'arrêt de ces agissements avant qu'une plainte ne soit faite auprès du procureur de la République.

Une demande de l'AAPPMA d'Anjoutey pour le prêt du simulateur le 1<sup>er</sup> septembre prochain pour la fête du village.

L'AAPPMA La Plongeotte souhaite le réserver pour le 14 septembre pour le Festiv'Assos

**Le CA** valide les demandes de prêt.

**Jacky Duvin** souhaiterait également le réserver pour 2025.

**Daniel Pastori** précise que le simulateur est prêté pour les AAPPMA lors d'évènement ou manifestation pêche, mais pas pour des évènements où aucune AAPPMA n'est représentée et qu'il faut un membre du CA à chaque utilisation.

**Fabien Tirole** informe que cela fait plusieurs années que l'AAPPMA de Bourgne se bat contre le Grand Belfort afin que cesse les rejets des eaux usées dans la Bourbeuse.

Il demande que s'il porte plainte, est ce que la fédération se porte partie civile ?

**Le Président** informe qu'un signalement a déjà été fait par Alain Geoffroy.

**Nicolas Jardot** conseille dans un 1<sup>er</sup> temps de reprendre contact auprès des services de la DDT afin de faire accélérer la mise en conformité des rejets subis.

Une dernière information est donnée à savoir :

Victoire pour notre réseau qui obtient du Conseil d'Etat la remise en route des tirs de régulation pour le grand cormoran sur le plan national

Attaques LPO qui incitent les particuliers à interdire le droit de pêche en expliquant la démarche à tenir !!!

Fin de l'ordre du jour à 21h15

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



Le Président

Serge PHILEMON





# Compte-rendu Réunion CA de la FD90 du 18 octobre 2024

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philémon, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly, Jean-marie Lechenne, Yves Deschamp,

**Absents excusés :**

Olivier Chrétien, Jacky Duvin

**Absents non excusés :**

Cyril Dargelosse

**Le Président** ouvre la séance. Il remercie les administrateurs présents et ainsi qu'Emmanuel Mauvilly pour les propositions concernant le remplacement d'un ordinateur pour le président fédéral. Il précise bien que cet appareil est l'entière propriété de la fédération.

**Le Secrétaire** revient sur 2 points à modifier sur le dernier compte-rendu du 23 juillet 2024 à savoir que lors du dernier conseil d'administration, une subvention exceptionnelle a été accordé à l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers pour l'achat d'une débroussailleuse et non d'une tronçonneuse, et le 2<sup>ème</sup> point concerne les panneaux de Giromagny pour le changement de taille de la truite payés par la fédération ont été installés sur les lots de l'AAPPMA et non sur les lots fédéraux.

**Le Président** informe que la réunion des présidents se tiendra à la fédération le 5 décembre 2024 avec entre autres la présentation du nouveau site internet et notamment l'application Mymaps.

## **1/ Présentation avancement du site (travail conjoint entre prestataire / FD90)**

**Le Président** informe les membres du conseil d'administration que la création du nouveau site fédéral arrive à son terme. Il présente le site aux administrateurs : <https://fdpeche90.yelti-house.com/>  
**Serge Philémon** revient sur son coût qui s'élève à 2600 € clé en main. Il était indispensable de repenser notre site internet afin d'améliorer notre communication envers les pêcheurs du Territoire de Belfort et extérieur mais aussi et surtout de pouvoir mettre en avant nos AAPPMA sur leurs lots de pêche, leurs actions et leurs manifestations.

Il précise que des fiches de renseignements pour les étangs ont été sollicitées par la Fédération afin de construire le site, mais malheureusement quelques présidents n'ont pas répondu.

**Fabien Tirole** précise qu'il fait parti de ces personnes et qu'il assume ce choix. Le but était de ne pas donner d'indication sur le niveau d'alevinage du plan d'eau.

## 2/ Présentation de Mymaps et des fiches liées

**Serge Philémon** présente désormais Mymaps, une carte interactive qui aux pêcheurs de trouver une AAPPMA, les étangs, les rivières avec les zones de réserves, en 1 clic, le pêcheur dispose de toutes les informations nécessaires pour programmer sa journée pêche.

Il questionne le CA sur les lots de pêche où il n'y a aucun baux de pêche (ruisseau, goutte...), Est-ce que nous les faisons apparaitre ?

**Le conseil d'administration** décide de ne faire figurer que les lots de pêche légitimes.

Il sera demandé aux présidents de bien vérifier les infos de leur AAPPMA car le but serait d'arrêter le fascicule annuel.

**Le Président fédéral** félicite Céline pour la création du site internet en collaboration avec notre prestataire et de Mymaps qu'elle a su créer de toutes pièces. Bravo !

## 2/ Tableau répartition des subventions aux AAPPMA

**Le Président fédéral** souhaite faire un état des subventions accordées aux AAPPMA en fonction de la répartition actuelle.

- Actualisation (nouveaux plans d'eau ? retrait des gouttes non pêchables ? ...)
- Faut-il tenir compte de :
  - part alevinages ?
  - paiement d'options ?
  - investissement bénévoles (animations, travaux, ...) ?
  - budget à définir en fonction des recettes ?

Il précise et donne exemple de la fédération de pêche de Haute-Saône qui a créée des fiches actions pour le versement des subventions, et c'est elle qui finance les alevinages par exemple.

**Les membres du conseil d'administration** débattent durant plusieurs minutes.

**Nicolas Jardot** s'interroge sur certains points vis-à-vis de l'état des subventions car si la répartition actuelle est modifiée, plusieurs AAPPMA verraient leur dotation revue à la baisse vis-à-vis de la répartition actuelle. Il

prend l'exemple de l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers car on parle de paiement d'option. Il précise que l'ensemble des options encaissées par l'AAPPMA repartent intégralement en empoissonnement.

Si demain on diminue les subventions en fonction de parcours de nuit ou carnassier (option), cela sera la fin de ces parcours, il donne exemple du parcours carnassier qui coûte à son association seulement en empoissonnement annuel entre 7000 € à 9000 €/an.

Une AAPPMA qui n'a pas de linéaire, qui a peu d'adhérents, comment voulez-vous qu'elle ait plus de subventions fédérales ? là on ne parle plus d'équité. Dernier point qu'il précise concernant la part EHGO, ce sont les AAPPMA à fort linéaires qui font rentrer cette somme d'argent à la fédération, il ne faut pas l'oublier.

**Le président fédéral** propose d'arrêter les débats et fait une proposition de réaliser plusieurs simulations afin d'avoir une visualisation plus précise de l'impact financier en fonction des critères sélectionnés. Le point est donc remis à une autre séance.

#### 4/ Festivitas 2025

Une présentation est faite sur l'implantation des stands et une nouvelle organisation pour Festivitas en février 2025.

**Jean-Marie Lechenne** rappelle que la maquette attire beaucoup de visiteurs.

Budget financier actuel pour la FD90 :

Coût : 1500€ dont part de subventions à déduire de 500€ FNPF et 500€ ARP BFC

Reste à charge 500€

La Fédération de pêche du Haut-Rhin propose la possibilité d'achat de vêtements et d'objets publicitaires

**Emmanuel Mauvilly** précise que le tableau présenté n'est pas top car des objets sont mutualisés et d'autres non.

**Serge Philémon** précise qu'une présentation a été faite au niveau de la région à la suite du projet d'un grand salon de la FNPF à Nantes en 2025 et que certains objets dont un superbe stand pourraient être prêtés. Rien n'est acté, un point sera fait prochainement avec l'instance nationale.

Les différents points au niveau du tableau présenté sera affiné entre les différentes structures présentes. Un point sera fait lorsqu'on en saura plus.

#### 5/Fête de la pêche 2025

- Premier dimanche de juin
- Lieu => place Corbis à Belfort
- Accord de la mairie de Belfort
- Partenariat avec VMC et l'ESTA
- Idées avancées =>
  - Nettoyage de la Savoureuse par les étudiants de l'ESTA en float tube avec récompenses aux meilleurs ramasseurs de déchets
  - Installation de stands VMC / RAPALA – FD90 – ESTA
  - Mise en place d'un bassin casting avec démos lancers leurres (sans hameçons), mouches

**Emmanuel Mauvilly** explique que cette idée sur la place Corbis est une mauvaise idée.

**Fabien Tirole** précise que la pêche est interdite.

**Le Président fédéral** précise que cela n'est qu'un projet en termes de choix des activités mais qu'il se fera. Il souhaitait prendre la température au sein du conseil d'administration.

## 6/ Conventions

### Convention Bellerive

**Le Président** présente la convention qui nous a été remis par le Grand Belfort pour validation.

Plusieurs points de cette convention ne sont pas clairs notamment sur l'accessibilité et ne peut donc pas être validé ce soir.

Revoir la convention et éclaircir certains points avec le Grand Belfort.

Dans cet état, la FD90 ne peut signer cette convention

### Convention animation maquette FD70

Objectif actions sensibilisation des élus et du grand public au fonctionnement des milieux aquatiques

FD70 s'engage à la mise à disposition de la maquette

Transports, montage et animations réalisés par FD90

Coûts financés par EPTB Saône / Doubs

Assurance du matériel pris en charge par EPTB

EPTB = Etablissement Public Territorial du Bassin

Négocier avec le EPTB si nous pouvons nous aussi déclencher l'emprunt de la maquette dans le cadre de nos missions car cela n'est pas précisé dans la convention.

### Convention gendarmerie nationale

Déclinaison de la convention nationale,

Objectif définir les liens entre nos structures,

Partage des constats et informations,

Partage des outils (Vigipêche),

Participation de gendarmes lors des formations GPP,

Formation de gendarmes à la réglementation pêche,

Actions conjointes sur le terrain,

Actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public,

Date de signature à venir.

**Le conseil d'administration** prend acte et donne signature au Président pour finaliser la convention avec la gendarmerie nationale du Territoire de Belfort.

## **7/ Etangs Etueffont**

La CCVS vient d'acquérir 2 étangs situés sur la route d'Eloie à Etueffont.

Cette acquisition a pour but de réaliser une mesure compensatoire en prévision de la création d'une zone industrielle à Lachapelle sous Rougemont.

La FD90 est sollicitée par CCVS pour effectuer la vidange de ces 2 étangs.

Un collectif a été créé contre ce projet visant à transformer ces étangs en zone humide.

Réunion publique du 17/10 avec intervention de notre ingénieur.

**Fabien Tirole** : Quel est le motif d'effacement ?

**Serge Philémon** explique qu'il s'agit de mesures compensatoires suite au projet de création d'une zone d'activités à Lachapelle sous Rougemont.

La réunion publique qui s'est tenue le 17/10 à Etueffont pour informer les citoyens s'est très bien passée.

**Thierry Luthringer** : j'aimerais savoir la position des uns et des autres sur l'effacement des étangs.

**Serge Philémon** répond que les services de l'Etat sont dans une dynamique vis-à-vis de la continuité écologique de mettre en conformité voire d'effacer tout étang en travers d'un cours d'eau. Cette pression intervient notamment lors de la vente de plan d'eau et en priorité sur le bassin du Rhône.

## **8/ Questions diverses :**

Validation devis pour analyse truites fario Giromagny / Lepuix pour 5,2k€ (rappel budget 2024 pour 20k€) – (voir devis).

**Le Conseil d'administration** valide le devis.

**Serge Philémon** fait un point sur le retour des carnets de capture : à ce jour 45% retours Lepuix, 10% Giromagny. Il précise qu'il ne faut rien lâcher car il estime qu'il faut au moins 60% de retours afin que la DDT ne revienne pas sur sa position.

**Jacky Duvin** => propose investissement d'un groupe électrogène en remplacement de celui qui pose problème lors des pêches électriques à la biométrie

**Le Président** précise que le groupe électrogène est réparé, s'il vient à lâcher, on en achètera un de 1<sup>er</sup> prix.

**Jacky Duvin** => demande l'accord du CA pour solliciter un spécialiste du castor afin de nous présenter bénévolement sur le terrain l'habitat et mode de vie de ce rongeur.

**Le conseil d'administration** donne accord pour prendre contact.

**Serge Philémon** => récupération de congés payés 2010 pour l'un de nos salariés à la suite d'un changement de la loi

**Le conseil d'administration** prend note et demande de se renseigner auprès de notre syndicat et de l'inspection du travail afin d'en avoir toutes les modalités. Il précise que si cette récupération devait avoir lieu, il conviendra de faire attention de ne pas perturber le fonctionnement de la fédération.

**Serge Philémon** => validation alevinage des canaux (voir devis et quantités)

Devis poissons, Le Conseil d'administration consultera plusieurs pisciculteurs même si la loi précise qu'il n'y a obligation qu'à partir d'un montant de 44k€ (ce qui n'est pas le cas pour nos achats).

**Serge Philémon** => attire l'attention du CA sur la confusion DDT entre « date de vidange » étang et « date de pêche ». Dans tous les cas, nous appliquerons la vision de la DDT : date de vidange = premier jour de vidange de l'étang !

**Fabien Tirole** organise un marché de Noël les 14 et 15 décembre prochains, il demande s'il pourrait emprunter un barnum.

**Le conseil d'administration** donne son accord au prêt d'un barnum.

**Fabien Tirole** souhaite une levée du No kill sur le brochet sur la bourbeuse.

**Serge Philémon** précise qu'il est très difficile de faire machine arrière lorsqu'un Arrêté est en place. D'autant si l'on ne dispose pas d'arguments étayés appuyant notre demande.

**Philippe Dupré** précise que les moucheurs demandent de longue date un étang. Les moucheurs prennent le plus souvent leur carte en Alsace désormais car il n'y a rien d'adapté dans le Territoire alors que l'étang Gauthier propriété de la fédération dont le bail est accordé à l'AAPPMA de Belfort / Bavilliers correspondrait bien à la pratique.

**Nicolas Jardot** répond qu'il avait donné son accord il y a plus de 2 ans pour faire un test avec de la très grosse truite au vu des gros carnassiers qu'il y a dans l'étang. Où en est-on ?

Il précise qu'avant de prendre des décisions, il faut faire une étude. Il informe que les truites mises lors de la fête de la pêche 2023 ont toutes disparu : soit mortes, soit pêchées par des pêcheurs non respectueux (nota : l'étang est en No Kill). Ne faisons pas n'importe quoi, nous n'avons pas de plan d'eau pour ce type de pêche sur le Territoire de Belfort. Ne condamnons pas un plan d'eau pour quelques pêcheurs au détriment de toutes les autres techniques car ce plan d'eau est fortement pêché et apprécié par énormément de pêcheurs.

**Thierry Luthringer** demande s'il peut faire une pêcherie sur sa pisciculture.

**Le Président fédéral** précise qu'il faut se renseigner mais qu'il ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas le faire.

**Emmanuel Mauvilly** demande que le matériel qui est demandé et prêté aux AAPPMA soit bien vérifié et préparé avant le prêt.

Il demande s'il serait possible d'avoir une formation étang => à voir avec le lycée agricole de Valdoie

**Site du Moulin** = Anjoutey la naturalisation du site est désastreuse, rien ne fonctionne.

Est-ce que la Fédération a repris contact avec la SNCF ? **Serge Philémon** va se rapprocher de nos techniciens sur ce dossier.

**Fabien Tirole** informe le conseil d'administration que l'AAPPMA de Bourgne est en train d'acheter un bout de terrain de 300m de long le long de la bourbeuse.

Il précise également que la structure reçoit régulièrement des foyers d'enfants handicapés. Cela représente 8 animations cette année.

**Serge Philémon** lui conseille d'en informer la FD90 car il lui semble important que ces actions solidaires devraient être mise en avant dans nos communications.

Fin de l'ordre du jour à 21h30

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



Le Président

Serge PHILEMON



## 7.2 RÉUNION DES PRÉSIDENTS



# Compte-rendu Réunion des Présidents et CA de la FD90 du 05 décembre 2024

18 heures – Ouverture de la séance

### Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Pascal Guittard, Emmanuel Mauvilly,

### Absents excusés :

Cyril Dargelosse, Yves Deschamp, Olivier Chrétien

### AAPPMA présentes

Anjoutey, Belfort-Bavilliers, Bessoncourt, Bourogne, Chèvremont, Courtelevant, Florimont, Giromagny, Joncherey-Delle-Lebetain, Montreux-Château, Trévenans, Rechesy, Trevenans

### AAPPMA excusées

Foussemagne, Morvillars

**Le Président Fédéral** ouvre cette réunion des présidents à 18h.

**Le secrétaire** fait l'appel des membres du conseil d'administration et des présidents des AAPPMA présents.

**Le président** souligne que ces réunions sont essentielles pour permettre aux responsables des AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) de s'exprimer librement. Cela leur donne l'opportunité de partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs suggestions, tout en renforçant la communication et la collaboration au sein du réseau. Ces échanges sont cruciaux pour améliorer les pratiques de gestion de la pêche et pour mieux répondre aux attentes des pêcheurs et des acteurs locaux. Cela

contribue également à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et à la préservation des milieux aquatiques, de s'exprimer librement.

**Guy Taquard** souhaite revenir sur la dernière pollution du petit étang

Il précise qu'un premier prélèvement a été fait la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre par l'OFB puis un second prélèvement a été fait par l'AAPPMA. Au niveau d'une AAPPMA, que pouvons-nous faire de plus ?

**Serge Philémon** informe les présidents d'AAPPMA qu'il a abordé le sujet lors de sa dernière réunion à la DDT. Il lui a été précisé que le meilleur moyen pour arrêter ce problème est de porter plainte. Ce service préfectoral a confirmé qu'à ce jour aucun enregistrement n'a été fait sur les zones dépendages du le Territoire de Belfort, et qu'effectivement le problème est de plus en plus récurrent.

**Fabien Tirole** s'indigne du comportement des services de l'état qui ne nous servent pas, ne nous accompagnent pas si ce n'est que nous mettre des bâtons dans les roues.

**Marc Vauthier** explique que la DDT nous a informé qu'un suivi est fait sur le ruisseau de Leupe et que les résultats sont épouvantables.

Une charte a été signée avec les agriculteurs, la DDT et le département. L'affaire est actuellement au judiciaire.

**Serge Philémon** explique qu'un nouveau préfet est en place, il serait bien de le rencontrer et de lui présenter quelques dossiers brûlants.

**Alain Geoffroy** insiste sur le fait qu'il faut absolument porter plainte.

**Emmanuel Mauvilly** précise qu'il n'y a que des mises en demeure, rien n'avance et cela depuis des années.

**Eric Ménétré** précise que le problème va s'accroître avec le nombre de méthaniseurs sur le département notamment sur le secteur Sud Territoire.

**Le président fédéral** informe l'assistance que le parquet de Besançon a créé le PRE (Pôle Régional de l'Environnement) qui regroupe l'ensemble des associations en lien avec l'environnement. La finalité étant d'avoir un seul interlocuteur afin de gagner en efficacité. En ce qui concerne la problématique liée à l'eau, le référent désigné par les FD Francomtoises sera Mr Alexandre Cheval (salarié de la FD du Doubs) que fera le lien pour les 4 FD concernées.

**Marc Vauthier** précise que toutes les affaires de pollutions ne seront plus gérées par le parquet de Belfort mais par celui de Besançon.

**Serge Philémon** précise que cela est très intéressant car cela commence à porter ses fruits avec des condamnations financières assez importantes comme notamment dans le Doubs suite à des pollutions provenant de laiteries. Cet argent obtenu sera tracé afin de s'assurer qu'il servira bien à améliorer le milieu.

**Le Secrétaire de l'AAPPMA de Montreux-Château** demande pourquoi ce n'est pas la Fédération qui porte plainte.

**Le Président fédéral** explique qu'effectivement c'est ce qui se faisait par le passé, mais qu'à ce jour pour être recevable, c'est aux détenteurs du droit de pêche de déposer plainte.

Plusieurs pistes sont possibles à savoir prendre un avocat pour appuyer les plaintes ou encore peut-être une assurance qui couvrira les frais dûs aux atteintes environnementales.

**Eric Ménétré** voudrait se faire porte-parole des pêcheurs qu'il croise le long du canal. Ils se plaignent du comportement d'étrangers, du manque d'entretien du chemin de contre-halage ainsi que du manque de transparence lors des alevinages.

**Le Président fédéral** précise que la répartition sur le Rhône au Rhin est strictement identique entre chacun des biefs et que la quantité est moindre sur le bief du canal de la Haute-Saône à Montbéliard. Bien évidemment, il n'y a aucun souci pour communiquer cette répartition à nos adhérents.

**Alain Geoffroy** soulève que le chemin de contre-halage dépend intégralement de VNF et qu'à ce jour il y a une tolérance de circulation de leur part. Si demain ils veulent interdire la circulation, ils le peuvent et nous n'aurons rien à dire.

Concernant la présence de pêcheurs étrangers, des contrôles de nuit ont également été remis en place, c'était une volonté de la Fédération. Des contrôles réguliers en journée sont aussi effectués par nos gardes-pêche bénévoles.

**Alain Geoffroy** est très surpris du nombre de pêcheurs de nuit en état d'ébriété à tel point que certains ne sont plus en état de pouvoir marcher. Cela rend les contrôles très délicats.

**Serge Philémon** intervient auprès des présidents afin de leur indiquer qu'en plus de ces contrôles, une convention avec la gendarmerie est en très d'être signée. De même, la convention avec les gardes natures du Grand Belfort est active depuis début 2024 avec des sorties communes avec la garderie fédérale comme pour les ouvertures de la truite et du brochet.

**Eric Ménétré** souhaiterait revenir sur le fait que l'ensemble des personnes qui ont passé la formation pour être garde assermentés sont toujours dans l'attente ce qui les a totalement démotivés.

**Serge Philémon** répond que cette situation est effectivement honteuse. Un tel retard des services de l'état n'est pas acceptable .

**Alain Geoffroy** explique récemment avoir fait un point avec Madame Jeanbleanc de la préfecture qui lui a expliqué que les enquêtes police ne sont toujours pas arrivées. Ils étudient particulièrement toutes les demandes où il y a présence d'étangs.

Si ces étangs sont en eaux closes, les gardes pêche particulier ne peuvent pas exercer leur mission, du coup la préfecture est en train de lister l'ensemble des plans d'eau afin de savoir s'ils sont en eaux closes ou en eaux libres.

**Nicolas Jardot** répond que cette situation est ubuesque car les services de la DDT sont incapables de donner un classement de plans d'eau lorsqu'on les appelle.

**Eric Ménétré** demande s'il ne serait pas possible de trouver un compromis sur la réglementation de la truite arc en ciel en étang afin qu'elles soient illimitées lors des journées truites pour les AAPPMA qui n'ont pas la chance d'avoir un plan d'eau en eaux closes.

**Marc Hannotin** précise que cette réglementation a été faite pour éviter aux AAPPMA de se faire piller lors des ouvertures en rivières donc en eaux libres et de laisser libre champ en étang en eaux close. On peut poser la question mais c'est totalement contradictoire au sens de la loi pêche.

**Guy Taquard** rajoute qu'une journée truite, c'est une manifestation festive et il faut qu'elle le reste. La plupart du temps les participants sont des pêcheurs qui ne pêchent qu'à ces occasions.

Les débats continuent durant plusieurs minutes afin d'essayer de trouver un compromis de façon à ce que tout le monde s'y retrouve.

**Serge Philémon** entend la problématique qui sera remontée à la DDT mais n'y croit guère car les services de l'état ne feront pas de distinction entre rivière et étang.

**Alain Geoffroy** rajoute que cette question peut être remontée au niveau de la FNPF car ce n'est qu'une modification du code de l'environnement.

## 1/ Présentation du site de ses fonctionnalités, de Mymaps et des fiches liées



**Serge Philémon** présente le nouveau site internet avec les différents onglets et surtout avec une partie qui est réservée aux AAPPMA dont les identifiants ont été remis ce jour afin que chacun puisse communiquer sur les différentes manifestations.

La grande nouveauté est « My MAPS » qui permet à chaque pêcheur en un clic d'identifier les lots de pêche, la réglementation ou encore les réserves et les limites.

**Céline Beney** explique que dans l'onglet des AAPPMA, les présidents trouveront l'ensemble des documents et démarches administratives comme les demandes d'agrément des gardes de pêche, les rapports d'activités, modèle de baux de pêche etc...

**Serge Philémon** insiste sur le fait que ce nouveau site sera amené à évoluer et invite chacun à vérifier si les informations sont conformes. Céline Beney reste à la disposition de tous pour plus d'explications et la félicite une nouvelle fois pour ce travail de qualité.

Il est précisé qu'une version mobile sera effective également.

## 2/ Junior Fishing Tour

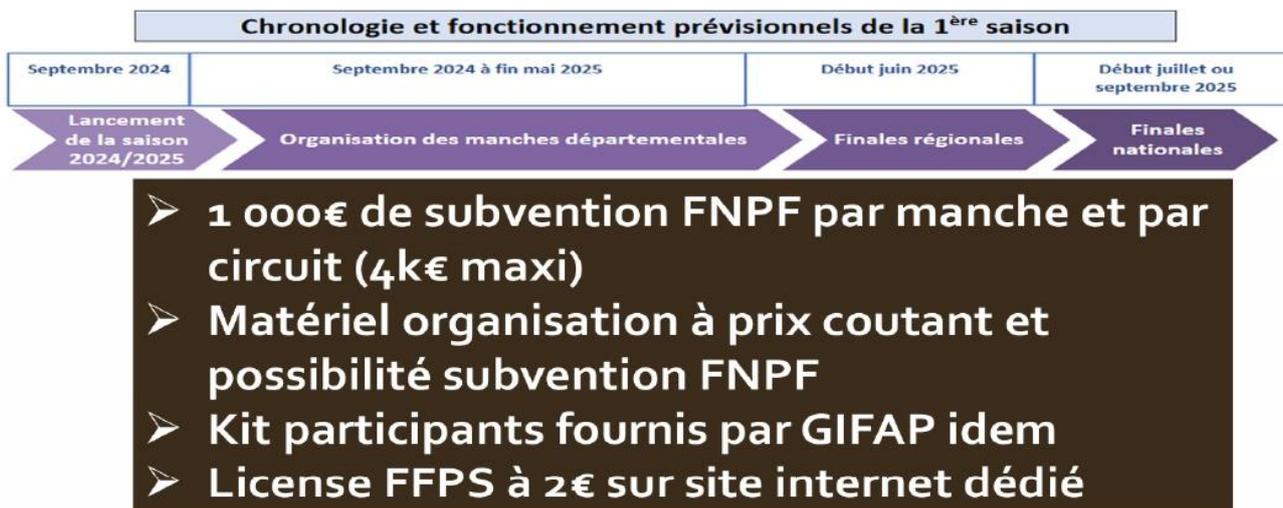
**Serge Philémon** explique que la FNPF essaie de relancer la pêche chez les jeunes par le biais de concours via le Junior Fishing Tour qui s'est mis en place dans une quarantaine de départements cette année. La Fédération du 90 a souhaité tout d'abord voir comment cela se passait dans les autres départements avant de lancer la démarche en 2025.

Fort engagement national

- Subventions FNPF pour soutenir la démarche
- Déploiement communication FD90 via notre réseau pour recenser les volontaires et constituer les candidats compétiteurs sur circuits 2<sup>ème</sup> saison (septembre 25 à fin mai 26)
- Objectif = avoir de jeunes compétiteurs issus de **toutes nos AAPPMA**

Circuits	<u>Leurres Junior (nom provisoire)</u>	<u>Coup Junior (nom provisoire)</u>
<b>Techniques</b>	- Pêche aux leurres au lancer du bord	- Multi-pêches coup/toutes techniques confondues ➤ Canne au coup jusqu'à 10m ➤ Moulinet autorisé (flotteur + feeder + method-feeder)
<b>Âges concernés</b>	- 18 ans ou moins	- 15 ans ou moins
<b>Classements par tranches d'âges</b>	- Les moins de 14 ans - Les 14-18 ans	- Les moins de 10 ans - Les 10-15 ans
<b>Manches niveau départemental</b>	<b>Au minimum, 2 manches qualificatives de 3 heures par circuit.</b> Possibilité de faire plus de manches : Dans tous les cas, le vainqueur départemental et les qualifications pour le niveau régional se font au cumul de points sur les 2 meilleures manches du participant.	

<b>Finales régionales</b>	<p><b>Le nombre de sélectionnés par département et par tranches d'âges est défini en début d'année en fonction du nombre de départements participants.</b></p> <p><b>Organisation et règlement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation par les AR/FDAAPPMA accueillant l'événement en collaboration avec la FFPS. Prise en charge financière par les SAAPL</li> <li>- Règlement officiel FFPS</li> </ul>
<b>Finales nationales</b>	<p><b>Le nombre de participants sélectionnés par région est défini en début d'année en fonction du nombre de régions participantes.</b></p> <p><b>Organisation et règlement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation par la FNPF et la FDAAPPMA accueillant l'événement en collaboration avec la FFPS. Prise en charge financière par les SAAPL</li> <li>- Règlement officiel FFPS</li> </ul>



**Eric Ménétré** précise que les subventions ce sont bien nos cartes de pêche.

**Le Président fédéral** revient sur la formation des élus de ce début d'année où il a expliqué l'ensemble des mouvements financiers, oui par nos cartes de pêche certes, mais une très belle et importante partie de cette manne financière redescend au niveau des structures départementales.

**Serge Philémon** est très enthousiasmé par ce Junior fishing tour mais cela ne sera une réussite qu'à condition que toutes les AAPPMA proposent des jeunes. Dans le cas contraire, effectivement il ne se passera rien.

Les retours obtenus des FD engagées confirment une dotation très intéressante puisque tous les participants auront non seulement gratuitement un kit de départ mais que les 3 premiers de chaque compétition gagneront de magnifiques lots.

### 3/ Recherche d'un plan d'eau

**Serge Philémon** présente les recherches de plan d'eau conformément à la décision qui a été prise lors de l'AG de 2021 lorsqu'il a été annoncé la vente de l'étang Queue de Chat.

- Objectif trouver un plan d'eau d'au moins 2ha et situé si possible dans le Sud Territoire afin de rééquilibrer quelque peu notre offre départementale
- 8 sites évalués à ce jour

#### **Projet « étang du Banbois » à Réchésy**

- Plan d'eau de 14ha implanté dans le sud Territoire
- Propriété de la mairie de Réchésy
- Loué actuellement à Kohler
- Changement bail en 02/23
- Location annuelle 3k€
- Projet initial « silurodrome »

La Mairie a renouvelé le bail avec la pisciculture Kohler.

#### **Projet « étang Bellerive » à Andelnans**

- Gravière de 6ha implantée au cœur du département
- Propriété du Grand Belfort
- Réponse négative à notre proposition d'achat ...
- ... mais convention en cours de validation

#### **Projet étang Bernite à Suarce**

- Plan d'eau principal de 2,5ha sur 12ha de terrain implanté dans le sud Territoire
- Propriétaire suisse
- Aucun entretien et gros travaux de remise en état à prévoir
- Prix indécent à 260k€

#### **Projet étang Le Gros Court Champois à Florimont**

- Plan d'eau de 2ha • Très difficile d'accès
- Plus de la moitié de la surface envahie par la forêt
- Suivi DDT pour non remise en eau

### **Projet étang Béthuy à Suarce**

- Plan d'eau principal de 2ha sur 3ha de terrain implanté dans le sud Territoire
- Eau close
- Propriétaire suisse qui souhaite rester
- Très bien entretenu
- Forte présence châtaigne d'eau
- Prix négocié à 96,5k€

**Le Conseil d'administration** n'a pas souhaité poursuivre ce projet d'étang.

### **Projet étang rue d'Eloie à Etueffont**

- Plan d'eau principal de 3ha sur 5ha de terrain implanté dans le nord Territoire
- Eau libre
- Projet mesures compensatoires CCVS
- Assez bien entretenu
- Prix à 130k€

### **Projet Gros étang à St Germain le Châtelet**

- Plan d'eau principal de 4,2ha sur 11ha de terrain implanté dans le nord Territoire
- Eau libre
- Assez bien entretenu mais gros travaux à prévoir
- Prix à 130k€ négociable

### **Projet étang de La Belle Escale à Eteimbès**

- Plan d'eau de 4ha
- 8ha de terrain
- Implanté à la frontière entre le Haut-Rhin et le Territoire
- A visiter
- Prix à 150k€

## 4/ Bilan ventes cartes 2024

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution au 04/12/2023 / 04/12/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	1 354	1 392	+38	+2.81%
Carte Personne majeure	814	808	-6	-0.74%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	33	44	+11	+33.33%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>2 201</b>	<b>2 244</b>	<b>+43</b>	<b>+1.95%</b>
Carte Découverte Femme	140	115	-25	-17.86%
Carte Personne mineure	373	379	+6	+1.61%
Carte Découverte -12 ans	466	423	-43	-9.23%
Carte Hebdomadaire	71	77	+6	+8.45%
Carte Journalière	743	703	-40	-5.38%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>3 994</b>	<b>3 941</b>	<b>-53</b>	<b>-1.33%</b>
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	14	10	-4	-28.57%
Autres options	522	494	-28	-5.36%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>4 530</b>	<b>4 445</b>	<b>-85</b>	<b>-1.88%</b>

**Serge Philémon** présente les ventes de cartes 2024 avec une baisse du nombre de cartes tout confondus de -1.33%.

La bonne nouvelle se porte sur le nombre de membres actifs avec + 24 membres actifs. Nous enregistrons le meilleur résultat sur la région Bourgogne - Franche-Comté.

## 5/ Tarifs 2025

**Serge Philémon** rappelle à l'assemblée qu'au nom de la FD90, le président fédéral a voté contre cette nouvelle augmentation. La FNPF prévoira chaque année une augmentation en rapport avec l'inflation.

Sur les 2€ d'augmentations, 1 € part pour la CPMA, et le 2<sup>ème</sup> € qui revenait à l'EGHO, sera ristourné aux fédérations départementales concernées afin d'être uniforme avec le CHI et l'URNE.

<b>Carte Personne Majeure</b>	Carte annuelle valable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	41,20
		Fédération	22,70
		AAPPMA	22,10
		<b>Total</b>	<b>86,00€</b>
<b>Carte Interfédérale</b>	Carte annuelle valable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie Tous modes de pêche Permet de pêcher dans l'EHGO le CHI et l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	41,20
		EHGO	25,00
		Fédération	23,70
		AAPPMA	22,10
		<b>Total</b>	<b>112,00€</b>
<b>Carte Découverte Femme</b>	Carte annuelle valable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre - Pêche à une ligne - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	19,20
		Fédération	9,80
		AAPPMA	12,00
		<b>Total</b>	<b>41,00€</b>
<b>Carte Découverte - 12 ans</b>	Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année - Carte annuelle valable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre - Pêche à une ligne - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	1,00
		Fédération	3,00
		AAPPMA	3,00
		<b>Total</b>	<b>7,00€</b>
<b>Carte personne Mineure</b>	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année - Carte annuelle valable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie Tous modes de pêche (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	6,20
		Fédération	11,80
		AAPPMA	8,00
		<b>Total</b>	<b>26,00€</b>
<b>Carte Hebdomadaire</b>	Carte valable 7 jours consécutifs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie - Tous modes de pêche Permet de pêcher dans l'EHGO le CHI et l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	14,20
		Fédération	11,80
		AAPPMA	10,00
		<b>Total</b>	<b>36,00€</b>
<b>Carte Journalière</b>	Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie Tous modes de pêche Valable uniquement sur le département.	CPMA	5,10
		Fédération	4,10
		AAPPMA	5,00
		<b>Total</b>	<b>14,20€</b>

## 6/ Etudes truite fario

- Afin d'obtenir un accord de la DDT sur le retour de la taille de la truite fario à 25cm sur les AAPPMA de Lepuix et Giromagny, nous nous étions engagés à :

- Mettre en place un carnet de capture pour évaluer la pression pêche sur l'ensemble des lots de pêche concernés
- Mettre en place de nouvelles réserves

- Mener une étude liée à la maturité sexuelle des farios incluant une part sur la génétique
- Transmettre ensuite le bilan des études à la DDT afin de trancher factuellement sur la taille à fixer.

A ce jour :

- Retours des carnets de captures : • 68,4% pour Lepuix • 41,2% pour Giromagny • Saisies réalisées et exploitation en cours
- Relance DDT le 21/11 pour obtenir une confirmation des réserves (hors gouttes asséchées une bonne partie de l'année)
- Réalisation de pêches électriques les 13 et 14/11 sur la Madeleine à Etueffont pour analyse maturité sexuelle et génétique

Ce qui en ressort, c'est qu'il y a très peu de femelles matures contrairement aux mâles pêchés. (ils sont matures plus tôt)

## Etude génétique

- Signature d'un devis pour 5,6k€ avec un laboratoire (50% du reste à charge subventionné par la FNPF)
- Prélèvement d'un bout de nageoire sur 10 truites de chaque classe de taille (5x10 par secteur) ainsi que d'écailles.

Il est important de souligner qu'avec ce type d'études, nous serons parmi les fédérations novatrices en la matière.

## 7/ Réunion FD90 à la DDT en date du 25/11/2024

- Nombreuses confusions entre date de vidange et date de pêche
- Date de vidange = date d'ouverture du moine (et pas jour de la pêche)
- Éclaircissement qualification PVT (Pisciculture à Valorisation Touristique)

Une demande du domaine de la Seigneurie pour un classement en PVT, la Fédération a demandé des éclaircissements. Nous avons été rassurés car la DDT n'a pas l'intention de valider cette demande tout du moins tant que les importants et coûteux travaux requis n'auront pas été réalisés.

- Dossier cormorans / quotas de tirs

**Serge Philémon** a montré son agacement concernant la mise en place des quotas de tirs du cormoran. La préfecture ne veut pas se mouiller et attend le décret ministériel quand un nouveau gouvernement sera mis en place.

L'assemblée demande à la FD90 de prendre rendez-vous avec le nouveau préfet afin de faire avancer certains dossiers.

- Précisions quant à la demande de recensement des étangs des collectivités et FD90
- Bilan travaux renaturation site ancienne pisciculture d'Anjoutey

**Emmanuel Mauvilly** trouve lamentable que le président de l'association de pêche qui détient les baux ne soit même pas convié.

Suite aux nombreuses atteintes des objectifs de la mesure compensatoire des zones humides, SNCF réseau prendra à sa charge l'ensemble des frais d'un nouveau bureau d'étude et des travaux qui s'en découleront.

- Suite pollution petit étang de Trévenans (sujet abordé en ouverture de réunion)
- Point sur études concernant la taille de la truite fario (idem)

## 8/ Convention avec gendarmerie départementale

- Déclinaison de la convention nationale
- Objectif définir les liens entre nos structures
- Partage des constats et informations
- Partage des outils (Vigipêche)
- Participation de gendarmes lors des formations GPP
- Formation de gendarmes à la réglementation pêche
- Actions conjointes sur le terrain
- Actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public
- Signature convention par le colonel de région en cours puis par FD90

## 9/ Convention avec garderie champêtre GBCA

- Objectif définir les liens entre nos structures
- Partage des constats et informations
- Partage des outils (Vigipêche)
- Participation des gardes champêtres lors des formations GPP
- Actions conjointes sur le terrain
- Actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public

Des actions ont déjà eu lieu à l'ouverture de la truite et du brochet.

**Serge Philémon** annonce la date de la prochaine assemblée générale de notre Fédération qui aura lieu le 29 mars à 15h. Comme chaque année nous changeons de lieu, il propose

donc de tenir cette AG à Trévenans puisque cette AAPPMA dispose à présent d'un nouveau et très beau chalet. Le président Guy Taquard accepte volontiers cette demande.

Fin des débats à 21h40

Le Secrétaire

Nicolas JARDOT



Le Président

Serge Philémon



## **8. RAPPORT D'ACTIVITES DES AAPPMA**

En collaboration avec les services de la DDT, le rapport d'activités des AAPPMA pour 2024 a été envoyé à chaque AAPPMA ; la date limite des retours était fixée au 31 janvier 2025.

A la date de réalisation de ce document, toutes les AAPPMA nous ont retourné leur rapport d'activités ; Ils vont être envoyés très prochainement par nos soins au service de l'environnement de la DDT, accompagnés des pièces justificatives demandées. L'année dernière, le rapport d'activités manquant nous a été envoyé avec un peu de retard, et nous l'avons transmis également à l'administration.

8.1 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS DES RIVIERES DEPARTEMENTALES 2024								
AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Anjoutey	La Madeleine	28/02/2024	Truite Fario	portion	120 kg	Pisciculture Breuchin	1 063,44 €	1 823 €
		25/03/2024			80 kg		759,60 €	
Belfort-Bavilliers	La Savoureuse	08/03/2024	Truitre arc	Adulte	150 kg	Pisciculture Beaume	1 080,00 €	3 744 €
	La Rosemontoise				115 kg		828,00 €	
	La Douce				255 kg		1 836,00 €	
Bessoncourt	La Madeleine	28/02/2024	Truite arc	Portion	140 kg	Pisciculture Kohler	874,66 €	4 706 €
		07/03/2024			90 kg		561,51 €	
		15/05/2024			120 kg		752,28 €	
		08/06/2024			70 kg		446,33 €	
		17/10/2024			130 kg		835,63 €	
		21/11/2024			40 kg		861,48 €	
		Brochet	25 kg					
		Perche	10 kg					
		Gardon	20 kg					
		Autruche	07/03/2024	Truite arc		60 kg		
Bourogne	Bourbeuse	01/03/2024	Carpe	Adulte	260 kg	Pisciculture Beaume	?	?
					Truite Arc		160 kg	
Chevremont	Autruche	mars	Truite arc	Adulte	50 kg	Pisciculture Breuchin	2 502,53 €	2 502,53 €
		avril			30 kg			
		juin			30 kg			
		novembre			20 kg			
		Perche	30 kg					
		Brochet	30 kg					
	La Madeleine	mars	Truite fario		50 kg	Pisciculture Breuchin		
	avril	30 kg						
	juin	30 kg						
Courtelevant	La Vendeline	23/02/2023	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Kholer	667,88 €	2 004 €
		19/04/2023			70 kg		667,88 €	
		07/06/2023			70 kg		667,88 €	
Faverois/ Florimont	Coeuvatte	27/02 04/03 12/04 02/05	Truite fario	Portion	60 kg	Pisciculture Breuchin / Giromagny	3 775,60 €	4 044 €
	Vendeline			Truitelle	600 pcs			
	Covatte			portion	90 kg			
	Canal du Moulin			Truitelle	2 400 pcs			
Foussemagne	St Nicolas	06/03/2024	Truite arc	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume	970,91 €	971 €
Giromagny	Savoireuse	07/03/2024	Truite arc	Adulte	100 kg	Pisciculture Giromagny	1 328,00 €	7 727 €
		08/04/2024	Truite fario		60 kg		603,00 €	
		Truite arc	65 kg					
		Truite fario	20 kg					
	La Madeleine/ St Nicolas	04/03/2024	Truite arc		30 kg		913,00 €	
			Truite fario		80 kg			
		03/04/2024	Truite arc		60 kg		996,00 €	
			Truite fario		60 kg		355,00 €	
			Truite arc		60 kg			
			Truite fario		100 kg		1 328,00 €	
	Rhome	04/03/2024	Truite arc		60 kg			
		05/04/2024	Truite arc		40 kg		284,00 €	
	Rosemontoise	06/03/2024	Truite arc		60 kg		1 494,00 €	
			Truite fario		120 kg			
04/04/2024		Truite arc	60 kg	426,00 €				
J.D.T	Allaine	02/03/2024	Truite arc	Adulte	40 kg	Pisciculture Beaume		8 939 €
			Truite fario		70 kg			
		08/03/2024	Truite fario		10 kg			
			Truite arc		130 kg			
		24/05/2024	Truite arc		35 kg			
			Truite Fario		50 kg			
		30/04/2024	Brochet		fingerling		500 pcs	
	07/06/2024	Truite arc	Adulte	130 kg	Pisciculture Beaume	931,63 €		
		Truite fario		10 kg				
	01/06/2024	Truite fario	6-8 cm	3600 pcs	Pisciculture Breuchin	346,50 €		
	16/06/2024	Truite arc		30 kg				
		Truite arc	Adulte	50 kg				
		Carpe		40 kg				
		Gardon		40 kg				
		Brochet	35 cm	25 kg				
		Canal Usinier						
	Covatte	02/03/2024	Truite arc	Adulte	80 kg	Pisciculture Beaume		
		Truite fario	30 kg					
30/04/2024		Truite arc	60 kg					
		Truite fario	25 kg					
		Truite arc		60 kg				
		Truite fario		25 kg				
28/06/2024	Truite arc		624,63 €					
		Truite fario						
L'Adour	02/03/2024	Truite fario		50 kg				
	05/04/2024	Truite fario		30 kg	965,39 €			
Lepuix-Gy	Savoireuse	02/03/2024	Truite fario	25 cm	70 kg	Pisciculture Giromagny	581,00 €	1 716 €
		13/04/2024			70 kg	Pisciculture Breuchin	620,34 €	
	Beucinière	02/03/2024			30 kg	Pisciculture Giromagny	249,00 €	
		13/04/2024			30 kg	Pisciculture Breuchin	265,86 €	
Montreux - CH	St Nicolas	07/03/2024	Truite arc	Portion	70 kg	Pisciculture Beaume	455,00 €	2 047 €
			Truite fario		30 kg		290,00 €	
		15/03/2024			50 kg		340,00 €	
		29/03/2024	Truite arc		30 kg		208,00 €	
		13/04/2024			35 kg		246,00 €	
		13/05/2024			30 kg		208,00 €	
		01/06/2024			42 kg		300,00 €	
Morvillars	L'Allaine	08/03/2024	Truite arc	portion	110 kg	Pisciculture Breuchin	996,98 €	6 358 €
			Truite fario		30 kg	Pisciculture Beaume	854,62 €	
		29/03/2024	Truite arc		70 kg	Pisciculture Breuchin	731,12 €	
		27/03/2024	Truite fario		30 kg			
			Truite arc		70 kg	Pisciculture Beaume	742,26 €	
		15/05/2024	Truite fario		30 kg			
			Truite arc		70 kg	Pisciculture Breuchin	731,12 €	
		14/06/2024	Truite fario		30 kg			
			Truite arc		70 kg	Pisciculture Beaume	742,26 €	
		12/07/2024	Truite fario		30 kg			
25/10/2024	Truite arc		130 kg	Pisciculture Breuchin	932,62 €			
20/12/2024	Truite Fario	truitelle	30 kg	Pisciculture Breuchin	627,00 €			
Réchésy	Vendeline	05/03/2024	Truite arc	Adulte	70 kg	Pisciculture Kholer	428,33 €	2 749 €
		19/04/2024			50 kg		464,20 €	
		03/06/2024			50 kg		464,20 €	
		21/06/2024			50 kg		464,20 €	
		12/08/2024			50 kg		464,20 €	
		21/10/2024			50 kg		464,20 €	
Trevenans	Savoireuse				0		0 €	
							<b>TOTAL</b>	<b>49 330 €</b>

### EMPOISSONNEMENTS ETANGS 2024

AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL	
Anjoutey	Etang Fredo	16/02/2024	CARPES	Adulte	150 kg	Pisciculture Beaume	825,08 €	825 €	
Belfort-Bavilliers	Emprunts 9	31/10/2024	PERCHES	3 ÉTÉS	70 kg	Pisciculture Beaume	930,51 €	38 051,18 €	
		01/11/2024	SANDRES		70 kg		1 705,96 €		
		25/11/2024	BROCHETS		150 kg		2 152,20 €		
		04/12/2024	CARASSINS		150 kg		809,25 €		
	Gauthier	13/03/2024	GARDONS	3 ÉTÉS	100 kg		727,95 €		
		31/10/2024	PERCHES		50 KG		664,65 €		
	Etang Adam	31/10/2024	PERCHES	3 ÉTÉS	50 kg		664,65 €		
		13/03/2024	GARDONS		300 kg		2 183,85 €		
		27/11/2024	CARPES		300 kg		1 408,50 €		
		25/11/2024	BROCHETS		100 kg		1 434,80 €		
		01/11/2024	SANDRES		70 kg		1 705,96 €		
	Emprunts 10	Etang Lechir	08/03/2024	TRUITES ARC	Portion		60 kg		379,80 €
			13/03/2024	GARDONS	3 ÉTÉS		200 kg		1 455,90 €
			25/11/2024	BROCHETS			70 kg		1 004,36 €
			01/11/2024	SANDRES			50 kg		1 218,53 €
			08/03/2024	TRUITES ARC			50 kg		316,50 €
		27/11/2024	CARPES	200 kg			939,00 €		
		Etang des Forges	13/03/2024	GARDONS	3 ÉTÉS		200 kg		1 455,90 €
			27/11/2024	CARPES			200 kg		939,00 €
			13/03/2024	GARDONS			300 kg		2 183,85 €
			27/11/2024	CARPES			300 kg		1 408,50 €
	24/02/2024		CARPES	200 kg			1 295,01 €		
	Etang des Forges	Etang Lechir	08/03/2024	TRUITES ARC	Portion		70 kg		443,10 €
12/10/2024			CARPES	200 kg	1 295,01 €				
27/11/2024			CARPES	400 kg	3 502,60 €				
Etang des Forges	Etang Lechir	27/11/2024	CARPES	4 ÉTÉS	300 kg	1 408,50 €			
		01/11/2024	SANDRES	3 ÉTÉS	100 kg	2 437,05 €			
		01/06/2024	CARPES	Portion	20 kg	126,60 €			
08/03/2024	TRUITES ARC	10 kg	63,30 €						
Etang Beuque	Etang Rouillon	27/11/2024	CARPES	3 ÉTÉS	150 kg	704,25 €			
		01/11/2024	SANDRES		20kg	487,41 €			
Etang Bull	Etang Rouillon	27/11/2024	CARPES	3 ÉTÉS	50 kg	234,75 €			
		13/03/2024	GARDONS		50 kg	363,98 €			
Bourogne	Etang Lamponot	01/01/2024	Brochet		80 kg	?	?		
Foussemagne	Champ Cayot	06/03/2024	Truite arc	Portion	50 kg	Pisciculture Beaume	323,63 €	324 €	
J.D.T	Etang du Barrage	12/01/2024	Carpe	3 ÉTÉS	200 kg	Pisciculture Kohler	1 423,79 €	5 802 €	
			Gardon	2 ÉTÉS	50 kg				
			Tanche	3 ÉTÉS	20 kg				
		14/05/2024	Brochet	Fingerling	300 pcs	Pisciculture Courtot	Offert		
		07/11/2024	Carpe	3 ÉTÉS	400 kg	Pisciculture Kohler	4 108,24 €		
			Gardon	2 ÉTÉS	80 kg				
			Tanche	3 ÉTÉS	20 kg				
Sandre	Adulte		30 kg						
04/12/2024	Brochet	Adulte	50 kg						
04/12/2024	Perche	3 ÉTÉS	20 kg		270,08 €				
Montreux-CH	Etang de Frais	01/03/2024	Truite arc		50 kg	Pisciculture Beaume	335,00 €	3 740 €	
		21/06/2024	Carpe	1 ÉTÉS	100 kg		965,00 €		
		12/11/2024	Brochet	3 ÉTÉS	100 kg		1 474,00 €		
			Truite arc	Grosses	35 kg		220,00 €		
		02/12/2024	Carpe	3 ÉTÉS	150 kg		746,00 €		
Trévenans	Petit étang	07/03/2024	Truite arc	3 ÉTÉS	60 kg	Pisciculture Beaume	400,99 €	9 097 €	
		21/03/2024			150 kg		1 004,43 €		
		10/04/2024			150 kg		1 004,43 €		
		02/05/2024			150 kg		1 004,43 €		
		30/02/2024			150 kg		1 004,43 €		
		03/10/2024			150 kg		1 004,43 €		
		15/02/2024			200 kg		1 050,00 €		
		15/02/2024			500 kg		2 623,58 €		
	Grand étang								
<b>TOTAL</b>							<b>57 839 €</b>		

## 8.2 COORDONNEES DES AAPPMA DEPARTEMENTALES

AAPPMA	TITRE	NOM	Adresse	CP	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	MAIL
AAPPMA ANJOUTEY	Monsieur	MAUVILLY Emmanuel	7 Rue de la Plaine	90170	ANJOUTEY	03 84 54 71 44	06 44 16 38 67	lemanuanjou@orange.fr
AAPPMA BELFORT/BAVILLIERS	Monsieur	JARDOT Nicolas	11 Rue Joseph Perot	90300	VALDOIE		06 86 37 92 12	aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com
AAPPMA BESSONCOURT	Monsieur	FULLERINGER Bernard	3 Rue des Tulipes	90160	BESSONCOURT		06 52 35 67 83	bernardmonique90@free.fr
AAPPMA BOUROGNE	Monsieur	TIROLE Fabien	1 Rue sous la Côte	90140	BOUROGNE		06 33 38 59 05	ft2969@gmail.com
AAPPMA CHEVREMONT	Monsieur	RICHARD Guillaume	2 rue des Chenevières	90340	FONTENELLE		06 33 33 27 03	guits9087@gmail.com
AAPPMA COURTELEVANT	Monsieur	MUDRY Christian	6 Rue du Caporal Peugeot	90100	JONCHEREY		06 30 38 07 45	christian.mudry90@gmail.com
AAPPMA FLORIMONT	Monsieur	JOBIN André	2 Rue de Saint André	90100	FLORIMONT		06 58 88 72 63	
AAPPMA FOUSSEMAGNE	Monsieur	DARGELASSE Cyril	9 Fg Saint Martin	90150	FOUSSEMAGNE		06 60 58 65 51	cyril.dargelosse@laposte.net
AAPPMA GIROMAGNY	Monsieur	LUTTRINGER Thierry	2 Rue du Commerce	90200	ROUGEGOUTTE		06 62 06 05 31	luttringer.thierry@bbox.fr
AAPPMA LA PLONGEOTTE	Monsieur	PHILEMON Serge	16 Rue Ackermann	90100	DELLE		06 61 42 90 05	philemon.serge@neuf.fr
AAPPMA LEPUIX	Monsieur	COLIN Julien	17 Rue de la Beucinière	90200	LEPUIX		06 42 71 56 80	julien.colin90@orange.fr
AAPPMA MONTREUX -CHÂTEAU	Monsieur	MENETRE Eric	1B Rue du Chemin de Fer	90130	MONTREUX-CHÂTEAU	03 84 23 00 39	06 08 10 63 05	eric.menetre@wanadoo.fr
AAPPMA MORVILLARS	Madame	SCHAUNER Nathalie	30 Rue de la Malbranche	90000	BELFORT		06 85 69 66 06	nathalie.schauner0569@gmail.com
AAPPMA RECHESY	Monsieur	KLEIBER André	1 Rue des Deux Puits	90370	RECHESY		06 15 45 23 19	dede.kleiber@gmail.com
AAPPMA TREVENANS	Monsieur	TAQUARD Guy	12 Rue de Trévenans	25600	DAMBENOIS		06 07 41 10 41	guy.taquard@wanadoo.fr

## **9. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES**

Le moment est venu de laisser la parole à nos invités.

## **10. REMERCIEMENTS A NOS BENEVOLES**

*Nous vous  
remercions  
de votre attention*